

CONTRAT BOURGS-CENTRES OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE 2 018 / 2 021

Dossier de candidature de MOLIERES en TARN-ET-GARONNE



version du 16/01/2019,

SOMMAIRE

0/ Localisation

p 5

1/ Présentation du Bourg Centre

p 7

- 1-1. Evolution de la population
- 1-2 Principales caractéristiques démographiques
- 1-3 Principales caractéristiques socio-économiques
- 1-4 Synthèse sur les perspectives de développement démographique

2/ Présentation des principales caractéristiques du Bourg Centre

p 10

- 2-1 Le cadre de vie.....
- 2-2 L'activité économique (dont l'offre touristique)
- 2-2.1 Le commerce et l'industrie
 - 2-2.2 L'artisanat
 - 2-2.3 L'agriculture
 - 2-2.4 L'activité touristique
 - 2-2.5 Synthèse sur les perspectives de développement économique
- 2-3 L'habitat
- 2-3.1 Synthèse sur les perspectives de développement de l'habitat.....
- 2-4 Le patrimoine
- 2-4.1 Synthèse sur les perspectives de valorisation du patrimoine
- 2-5 L'offre de services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics,.....
- 2-5.1 Synthèse sur les perspectives de développement des services et commerces.....
- 2-6 La mobilité (offre de transport, déplacements doux...)
- 2-6.1 Synthèse sur les perspectives d'évolution de la mobilité.....
- 2-7 La transition écologique et énergétique
- 2-7.1 Synthèse pour la protection de l'environnement

- 3-1 Les principaux atouts à valoriser, les principales potentialités à valoriser
 - 3-1.1 un environnement naturel préservé et des paysages de qualité.....
 - 3-1.2 un habitat bien organisé autour du bourg principal caractéristique de la bastide.....
 - 3-1.3 un tissu économique local dynamique renforcé par l'activité touristique.....
 - 3-1.4 un riche tissu associatif
- 3-2 Les principales faiblesses ou freins constatés
 - 3-2.1 des flux domicile / travail importants.....
 - 3-2.2 un étalement urbain risquant de dénaturer le paysage traditionnel.....
 - 3-2.3 un développement économique encore fragile
- 3-3 les grandes orientations retenues.....

ORIENTATION 1 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti, garants du cadre de vie

ORIENTATION 2 : Organiser un développement urbain raisonné et de qualité cohérent avec le territoire communal

ORIENTATION 3 : Assurer un développement cohérent des activités économiques

- 3-3.1 Synthèse des orientations du projet urbain

- 4-1 Actions engagées et à venir sur le bourg centre.....
 - 4-1.1 Développer la qualité et la fonctionnalité au sein des nouveaux espaces urbanisés dans un souci d'intégration avec les espaces bâtis déjà existants
 - 4-1.2 Développer le maillage de circulations douces sur le bourg
 - 4-1.3 Développer un projet urbain en cohérence avec les équipements publics existants et la capacité des réseaux
 - 4-1.4 Préserver le tissu économique local.....
 - 4-1.5 Conforter l'activité touristique
 - 4-1.6 Soutenir le développement de l'activité agricole
 - 4-1.7 Liste des actions à mener sur le bourg centre de Molières.....
- 4-2 Actions envisagées à l'échelle du territoire
 - 4-2.1 Synthèse sur les actions à mener à l'échelle du territoire

- 1- Le Projet de développement durable du territoire
- 2- Bilan du Contrat Régional Unique du Pays Midi-Quercy (2015-2017).....
- 3- Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy (2017-2020).....
- 4- Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (2018-2021).....
- 5- Le programme européen LEADER 2014-2020 (en réalité 2016-2022).....

6/ Les outils de planification existants ou en cours de réflexion **p 38**

1. Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi Quercy et des EPCI qui le composent.....
2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....
3. Schéma de cohérence territorial (SCOT).....
4. Documents d'urbanisme
5. Opération d'amélioration de l'habitat OPAH
6. Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy (PLIE 2018-2020)
7. Autres démarches territoriales à proximité.....

7/ Moyens techniques envisagés pour l'élaboration du Projet Bourg Centre **p 46**

8/ Le suivi et le pilotage de la phase d'élaboration du Projet **p 47**

- 1- Le comité de pilotage : COPIL.....
- 2- Le comité technique : COTECH.....
- 3- Contributions des différents acteurs à l'animation du dispositif
- 4- Modification du contrat bourg centre.....

9/ Communication et concertation **p 54**

10/ Documents annexes **p 55**

Données de cadrage :

Sur la démographie

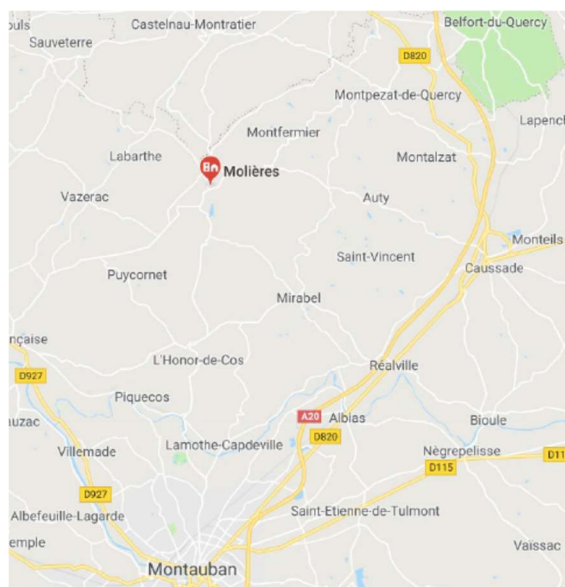
Sur l'économie.....

Sur l'habitat.....

Sur la mobilité.....

LOCALISATION DE MOLIERES : TARN ET GARONNE

Superficie de la commune : 38,46 km² / canton Quercy Aveyron / arrondissement de Montauban / pôle de services intermédiaires rattaché par l'INSEE au bassin de vie de Caussade / intercommunalité : Communauté de communes Quercy Caussadais 19 communes, 20 000 habitants / PETR du Pays Midi Quercy 49 communes 50 000 habitants.



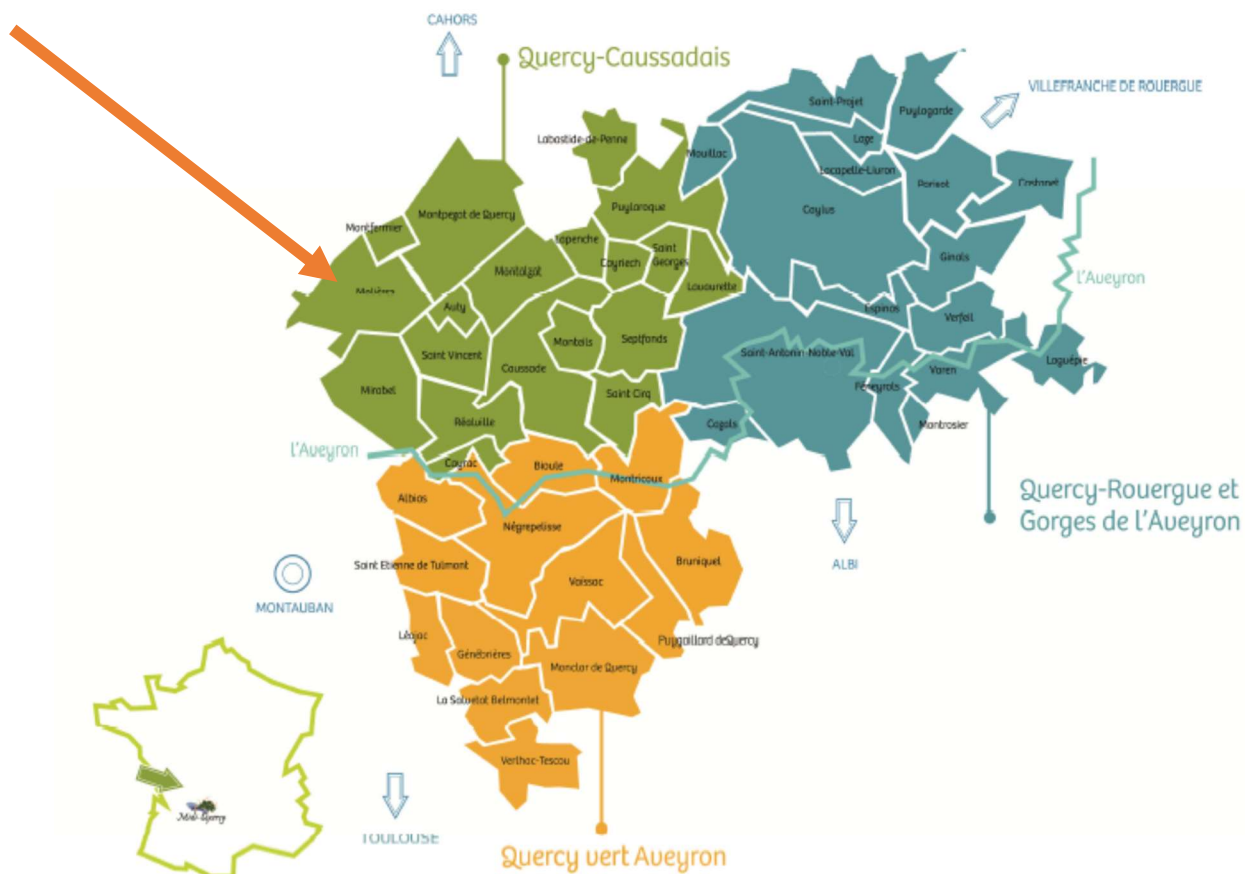
Molières fait partie de la communauté de communes du Quercy Caussadais qui a été créée le 1^{er} janvier 1997. Elle regroupe 19 communes sur 39 328 ha pour une population de 20 739 habitants au dernier recensement de 2015. Molières fait également partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural PETR du Pays Midi Quercy qui regroupe 49 communes soit environ 50 000 habitants sur 1 223 Km² (soit une densité de près de 41 hab/Km²). Le PETR s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, connecté au Tarn, à la vallée et gorges de l'Aveyron et aux contreforts du Massif-Central. Territoire composite à l'instar du département de Tarn-et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

Le PETR compte :

- 3 grands bassins de vie : Caussade, Nègrepelisse et St-Antonin-Noble-Val ;
- 8 communes offrant une gamme élevée de services et constituant des pôles de services intermédiaires : Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguérie, **Molières**, Monclar-de-Quercy, Monteils.
- 7 pôles de services de proximité offrant les équipements les plus courants : Réalville, Montpezat, Montricoux, Septfonds, Puylaroque, Varen, Parisot;



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS



PETR DU PAYS MIDI QUERCY

1/ Présentation du Bourg Centre

1-1. Evolution de la population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	1 378	1 320	1 174	1 028	1 044	1 174	1 195
Densité moyenne (hab/km ²)	35,8	34,3	30,5	26,7	27,1	30,5	31,1

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

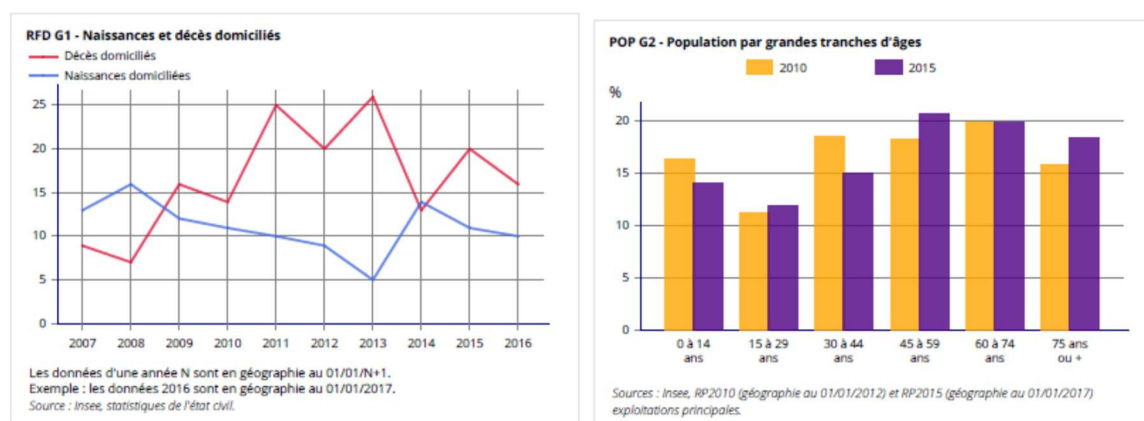
Après une période de décroissance de 1968 à 1990, la tendance s'est inversée et Molières retrouve une bonne dynamique démographique pour enregistrer en 2015 1195 habitants. La construction de deux grosses opérations de lotissements communaux explique en partie cette augmentation du nombre d'habitants. L'augmentation de population observée entre 1990 et 2015 est également due à un solde migratoire largement positif. Cela témoigne d'une certaine attractivité du territoire communal. La commune présente en effet un cadre de vie agréable alliant un environnement rural à une gamme de services et de commerces de proximité. Cette attractivité de la commune n'est pas nouvelle, elle perdure dans le temps puisqu'on observe depuis 1990 un solde migratoire positif. Molières se trouve entourée de communes ayant une dynamique démographique semblable à la sienne, particulièrement celles qui lui sont limitrophes au sud, en raison de leur proximité directe avec Montauban.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,6	-1,7	-1,6	0,2	1,1	0,4
due au solde naturel en %	-0,0	-0,5	-0,5	-0,3	-0,2	-0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,6	-1,1	-1,2	0,5	1,3	1,2
Taux de natalité (‰)	12,6	7,5	9,4	7,8	10,1	8,3
Taux de mortalité (‰)	12,9	12,9	14,0	10,9	12,2	16,6

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales - Etat civil.

Les chiffres de ces dernières années laissent penser que, du fait des nouveaux arrivants, le solde naturel pourrait un jour redevenir lui aussi positif, malgré un solde naturel annuel moyen négatif de 2010 à 2015 (-0,8% par an) du fait d'une population « locale » vieillissante avec une mortalité qui dépasse la natalité. Pour les périodes antérieures, ce solde est aussi déficitaire mais dans une proportion moindre (compris entre -0,2 et -0.5 %). Le solde migratoire annuel moyen, quant à lui, est positif du fait de nouveaux arrivants liés au développement des lotissements pavillonnaires (+1,2% par an de 2010 à 2015 et +1.3% de 1999 à 2010).

On constate une cohérence entre le faible taux de jeunes habitants sur le territoire communal et le solde naturel relativement faible. La part des habitants de moins de 30 ans reste relativement faible mais se stabilise entre 2010 et 2015.



1.2 Principales caractéristiques démographiques

En 2014, 41 % de la population de Molières avait moins de 45 ans. C'est la tranche des personnes de 45 à 59 ans comptant le plus d'actifs qui est en forte régression entre 2009 et 2014 (- 14%). Par contre, c'est la tranche d'âge des 45/ 59 ans qui a le plus augmenté (+22 %) et surtout les plus de 75 ans (+29%) entre 2009 et 2014. Aujourd'hui les personnes de plus de 60 ans représentent plus d'un tiers de la population communale. Près de deux habitants sur dix (18%) ont plus de 75 ans en 2014. Le vieillissement de la population locale tend ici à se conjuguer à l'arrivée de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé. La montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et les besoins associés, notamment l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, figurent parmi les évolutions structurelles qui marqueront à l'avenir les besoins sociaux du territoire en évolution. On assiste en effet à une réduction de la taille des ménages : 74 % des ménages sont constitués de deux personnes ou moins. Les divorces et séparations marquent la structure des ménages. La taille moyenne des ménages a nettement diminué de 2009 à 2014 (-0.89%). Les personnes seules ont plus que doublé entre 1999 et 2014.

1.3 Principales caractéristiques socio-économiques

Le taux de chômage de la commune est de 17 % en 2015, il a nettement diminué par rapport à 2010 (13%). Le nombre d'actifs ayant un emploi est passé de 405 personnes en 2009 à 431 en 2014. Une dizaine d'emplois ont été créés localement à Molières sur cette période. Cependant malgré une amélioration en 2014, les courbes du chômage depuis 2008 montrent des résultats en dents de scie. En 2014, 39 % de la population travaille sur la commune de Molières, alors que 52 % des actifs travaillent dans le Tarn et Garonne. Seuls 9 % de la population travaillent hors du département. Les habitants ne travaillant pas sur la commune, exercent leur emploi sur les communes de Montauban et de Caussade qui concentre plus du quart des emplois du Pays Midi-Quercy.

En ce qui concerne le niveau de ressources de la population, on observe une diminution de la part des ménages sous le seuil de pauvreté qui reste élevé. On est passé de 29 % en 2007 à 26 % en 2015 ce qui représente tout de même 140 ménages. La proportion de propriétaires occupants (PO) éligibles aux aides de l'ANAH s'élève ainsi à 55 % en 2015, soit 205 ménages dont 67 % de personnes âgées de plus de 60 ans. On observe cette même tendance au niveau du Pays Midi Quercy où le revenu moyen des habitants est faible, avec un niveau de qualification bas et un taux de chômage plus haut que la moyenne régionale. La lutte contre la pauvreté, le chômage, le devenir des jeunes et le vieillissement seront donc des défis majeurs pour l'avenir du territoire. La diminution de la part des ménages sous le seuil de pauvreté peut s'expliquer en partie par le renouvellement de la population et des actifs présents sur la commune. En 2014, seulement 57 % des Moliérains habitent la commune depuis plus de 10 ans.

Enfin, en ce qui concerne la répartition selon les catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2014, on relève une diminution des agriculteurs (-5.6%), mais on relève une augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (+1.8%) et surtout des professions intermédiaires (+ 4.8%) et employés (+5.9%). Le nombre de retraités s'accroît encore entre 1999 et 2014 (+0.9 %) pour représenter plus d'un tiers de la population (37%).

1.4 Synthèse sur les perspectives de développement démographique

Globalement, le développement économique n'accompagne que modestement le renouveau démographique. Il n'existe pas de grands projets communaux au niveau économique sur la commune qui bouleverserait cette tendance. Néanmoins, les élus de Molières souhaitent d'une part préserver le tissu économique existant et d'autre part offrir la possibilité aux entreprises souhaitant s'installer sur la commune de pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

Les élus sont également conscient que l'accueil d'une population jeune impliquera la création d'une offre de logements en adéquation avec leurs besoins, c'est-à-dire du locatif ou du pavillonnaire ayant un coût relativement faible.

La municipalité devra tenir compte et anticiper les évolutions démographiques en cours (renouvellement de ses habitants même si la population reste marquée par son vieillissement, desserrement des ménages...) par la création, l'adaptation de nouveaux logements, par l'amélioration du cadre de vie notamment pour que Molières **reste aussi attractif qu'une grande ville**. Cependant afin de préserver un cadre de vie de qualité, les élus de Molières souhaitent adopter un niveau d'attractivité maîtrisable par la commune en fixant un rythme de construction raisonnable.

Avec une population de 1 195 habitants en 2015, si la progression annuelle moyenne se poursuit de la même façon que sur les années précédentes, le niveau de la population pourrait atteindre 1 400 habitants en 2022 (estimation du bureau d'études Urbactis dans le cadre du PLU).

Bien que la population augmente régulièrement, plus d'un quart des ménages n'habitaient pas la commune 4 ans auparavant, ce qui indique, un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une commune qui garde une image encore rurale.

Le double phénomène de solde naturel négatif et de solde migratoire positif s'explique par la présence de deux types différents de population : d'une part des Moliérains anciennement installés qui ont occupé les emplois traditionnels de la commune, souvent agricoles, ouvriers... d'autre part, de nouveaux arrivants issus de catégories sociales plus aisées qui viennent habiter surtout dans des maisons individuelles. Ces nouvelles arrivées favoriseront la mixité sociale et générationnelle.

2/ Présentation des principales caractéristiques du Bourg Centre

2.1 Le cadre de vie

Molières offre un cadre de vie attractif. Son paysage se compose de collines et de vallons irrigués par de petits rus. En dehors de quelques zones boisées (17 % environ) une agriculture diversifiée fait l'intérêt du paysage avec une succession de parcelles aux couleurs variées. La topographie vallonnée est à l'origine de la beauté des paysages et de la diversité des productions agricoles qui donnent des couleurs changeantes à ce territoire du Quercy. Ce paysage vallonné et verdoyant à dominante agricole en fait un lieu particulièrement propice à la pratique de la randonnée. De nombreux sentiers balisés permettent de découvrir les paysages, la flore et le petit patrimoine local. Les visiteurs ont la possibilité de s'attarder dans la ville haute où subsistent quelques maisons à colombages ou de partir à la découverte des églises des hameaux, puits ou calvaires disséminés au gré des chemins.

La commune bénéficie également d'une offre importante et diversifiée concernant les activités culturelles et de loisirs. Le tissu associatif est particulièrement dense puisque plus de 30 associations y ont leur siège : 4 comités des fêtes, 4 associations sportives, associations d'aides aux personnes, de promotion de la culture, de pêche, de chasse ou encore agricoles.

Cette profusion se traduit par de nombreuses manifestations souvent gratuites tout le long de l'année et principalement durant la période estivale : brocantes, vide-greniers, lotos, expositions (peintures, photos), théâtre, chants, concerts... Le comice agricole est un moment fort d'animation chaque troisième samedi de septembre, une belle vitrine des productions locales qui s'exposent dans la salle de la Pyramide et sur l'esplanade des Promenades.

De nombreuses associations sportives proposent une animation et des activités à destination de tous les publics :

- le Football Club Union Sportive Moliéraine se compose de 3 équipes sénior dont la « une » évolue en excellence départementale, d'une école de foot et de plusieurs équipes junior ;
- le Molières Judo Club 82 qui propose des cours pour enfants et adultes trois soirées par semaine et compte plus de 130 licenciés ;
- la Gymnastique Moliéraine assure un cours hebdomadaire de gymnastique ;
- la Pétanque Moliéraine ;
- la section gymnastique douce de l'Âge d'Or Moliérain propose des séances d'activation physique adaptées aux personnes âgées.
- le Tennis Club de Molières dont les courts sont situés sur le complexe sportif du Malivert ;

En plus d'un terrain de tennis, la base de loisirs du Malivert qui s'étend sur 30 hectares autour d'un lac aménagé de 9 ha offre de nombreuses activités de loisirs avec un Aqua Parc, un parcours sportifs, des jeux d'enfants, un Beach volley. C'est la plus grande plage de sable blanc de Tarn-et-Garonne. Elle est labélisée Pavillon Bleu depuis une dizaine d'années.

2.2 L'activité économique (dont l'offre touristique)

2.2.1 Le commerce et l'industrie

Le commerce est l'activité prépondérante sur le territoire communal avec 44 % de la totalité des établissements. Au 31 décembre 2017, 2 établissements de taille moyenne (entre 10 et 19 salariés) sont inscrits au registre du commerce et des sociétés.

Le secteur des services est aussi bien représenté avec 40 % des établissements à Molières. Le secteur industriel et de la construction sont quant à eux peu représentés sur la commune avec respectivement 9% et 7 % . Le nombre d' établissements est en légère régression ces dernières années comme le nombre de salariés.

La baisse la plus significative depuis 2008 est celle du secteur de la construction. Par contre, la hausse la plus significative est celle des services.

2.2.2 L'artisanat

Les données extraites en août 2018 de l'application géométiers de la chambre des métiers permettent de dresser un état des lieux et d'illustrer la bonne dynamique de ce secteur :

- 44 établissements artisanaux
- dont 27% dans les services, 41% dans le bâtiment, 7% dans la fabrication et 25 % dans l'alimentaire
- dont 17 entreprises en activité depuis plus de 10 ans
- environ 40 salariés et 94 actifs
- 47 ans est l'âge moyen des artisans dirigeants et 13 dirigeants ont plus de 55 ans ce qui pourra poser à terme un problème de renouvellement des entreprises
- 27 chefs d'entreprises sont titulaires de la qualité d'artisan

- 75 % est le taux de pérennité (entreprises créées en 2015 toujours en activité)
- 52 % est le taux de maturité (entreprises en activité depuis plus de 5 ans)
- + 57 % est le taux d'évolution du nombre d'entreprises sur les 5 ans dernières années
- 13 entreprises sont à reprendre dans lesquelles travaillent 24 salariés
- 9 entreprises créées depuis seulement 1 an

Le potentiel d'implantation de nouvelles entreprises artisanales est donc important pour Molières.

2.2.3 L'agriculture

La commune compte 70 agriculteurs « professionnels » dont une forte proportion arrive à l'âge de la retraite. Depuis 2000, on observe une augmentation de la classe d'âge des plus de 54 ans et une diminution des moins de 40 ans, et donc un vieillissement important. Avec une moyenne d'âge des agriculteurs de 51 ans, la population agricole est relativement âgée. La question de la reprise des exploitations va donc se poser dans les 5 – 10 ans à venir, même si aujourd'hui une grande majorité des exploitants souhaitent poursuivre leur activité sous sa forme actuelle.

Aujourd'hui, si elle a longtemps constitué l'essentiel de l'activité, l'agriculture ne fait vivre qu'un peu plus d'un habitant sur dix.

La taille moyenne des exploitations est en constante augmentation depuis de nombreuses années.

Malgré une spécialisation de plus en plus nette des exploitations, la polyculture domine et une variété très riche de produits est issue des terres de la commune : céréales (blé, avoine, orge, maïs, colza, tournesol...), fruits (cerises, tomates, pommes, prunes, poires, nectarines, pêches, melons, raisin de table, poivrons...), élevages (essentiellement vaches à viande (blonde d'Aquitaine) ou à lait (Prim Holstein), poules pondeuses, pintades, dindes ainsi qu'une production maraîchère (pommes de terres, aubergines, salades...) destinée à une consommation familiale. Plusieurs exploitations se sont spécialisées dans la production de canards gras avec vente directe de produits transformés à la ferme. Néanmoins sur la commune de Molières, la tendance est la même que celle observée à l'échelle nationale c'est-à-dire une diminution des activités agricoles même si les exploitations présentent des productions assez variées.

Au niveau de l'élevage, il y a une domination de l'élevage bovin en effet, il représente près de 60 % du nombre total d'élevage sur la commune. Au niveau des cultures, il existe une domination des grandes cultures : céréales et maïs qui représentent près de 80 % du nombre total de culture présentes sur le territoire communal.

Jusqu'à présent, la diminution du nombre d'exploitation n'a pas de réelles incidences sur le paysage. En effet, la surface des terres cultivées n'a que très peu diminuée, le paysage n'a donc pas ou peu varié. Il est nécessaire de maintenir l'activité agricole car un déclin de l'activité agricole aurait de réelles incidences sur la qualité et l'évolution à court terme des paysages : augmentation des friches, espaces naturels entretenus en régression, avec pour conséquence une plus grande vulnérabilité aux risques d'incendie, la perte de l'identité paysagère des sites, la dévalorisation de la terre agricole, et son corollaire qui est une incitation spontanée à l'urbanisation diffuse...

Malgré un contexte économique peu évident, on relève donc une composante agricole encore forte sur la commune de Molières. La préservation des sites agricoles doit continuer d'être assurée. Le développement du secteur agricole pourra compter sur la dynamique touristique locale. L'existence de plusieurs exploitations pratiquant la vente directe à la ferme ou par le biais de circuits courts traduit cette mutation naissante qui ne demande qu'à se développer.

2.2.4 L'activité touristique

Molières se situe aux portes du Pays Midi-Quercy. Elle bénéficie du label « **station Verte** ». Une Station Verte est une destination touristique de loisirs et de vacances, reconnue au niveau national comme une station organisée, offrant les services dans un environnement où la préservation de la nature est privilégiée qui est à la base d'une gamme de séjours à décliner selon les envies, d'une panoplie d'activités à vivre et à partager, en plus d'être une porte d'entrée des terroirs. De par son label « Station Verte », la commune de Molières est reconnue comme un bourg centre proposant une offre permanente et organisée de loisirs avec des équipements en conséquence (baignade, jeux, sports, sentiers), des espaces de découvertes : nature, visites, produits à déguster. C'est aussi une commune respectueuse de l'environnement qui propose des services, des commerces, des aires de jeux, des espaces entretenus et fleuris.

Les hébergements sont nombreux sur la commune, un hôtel, 9 gîtes, 2 campings. Son activité touristique est principalement axée sur la Base de Loisirs du Malivert. La création de cette base de loisirs remonte au début des années 1980 avec la volonté de la Municipalité de l'époque de soutenir le développement économique de la commune en prenant le pari de la diversification par le tourisme nature.

La décision a été prise de créer une base de loisirs et de sports avec en son cœur une retenue collinaire d'une dizaine d'hectares destinées aux activités touristiques (baignade, activités nautique). Ce complexe situé au pied du village de Molières, dans la petite vallée verdoyante du Malivert regroupe l'essentiel des équipements sportifs avec 2 terrains de football, 2 courts de tennis et un terrain de beach-volley. Un snack-bar, un camping, un parcours de santé, une aire de jeux pour enfants et un sentier piétonnier viennent compléter les équipements de cette base qui constitue le principal espace vert de la commune accessible à tous toute l'année (hors les 2 mois de saison estivale).

Durant les 2 mois de la saison estivale, elle constitue le principal point d'attraction des touristes de la commune de Molières et des communes alentours. La qualité de l'eau, le cadre naturel préservé et le niveau de services proposés aux estivants ont permis à la plage surveillée du lac du Malivert de décrocher le label international « Pavillon bleu » qui est reconnu comme critère d'excellence par la majorité des touristes assurés de trouver un site propre, des poubelles de tri à disposition pour valoriser les déchets, des informations sur la qualité de l'eau de baignade et sur la faune et la flore locales, la présence de sanitaires et bien-sûr une plage de sable blanc surveillée de 10 h à 18 h.

L'activité draine un flux supérieur à 20 000 personnes durant les 2 mois d'ouverture en juillet et août.

Année	Fréquentation
2010	15 902
2011	15 739
2012	21 078
2013	25 805
2014	14 688
2015	22 511
2016	23 498

La fréquentation de la base de loisirs du Malivert représente plus de 20 fois la population moliéraines et a donc une influence importante sur l'activité économique.

En période estivale, le site du Malivert (camping, baignade surveillée, activités nautiques, snack-bar et aquapark) représente une douzaine d'emplois directs.

Véritable vitrine, élément de démarcation et moteur économique de la commune, la base de loisirs nécessite des investissements constants afin de garder son attractivité.

2.2.5 Synthèse sur les perspectives de développement économique

La vie économique de la commune de Molières s'appuie sur 3 pôles économiques majeurs présentant un bon potentiel :

- **Les commerces et artisans** : activité prépondérante sur le territoire avec plus de 52 entités.
- **L'agriculture** qui représente un poids également très important dans l'économie communale avec ses 50 exploitations professionnelles basées sur une agriculture diversifiée
- **Le tourisme** : label « **station Verte** », label « **Pavillon Bleu** » de la base de Loisirs du Malivert

La commune de Molières a su tirer profit de son cadre de vie exceptionnel malgré son positionnement en périphérie du Quercy Caussadais. Le développement général de l'éco tourisme vert sera un atout supplémentaire pour conforter cette dynamique de développement.

2.3 L'habitat

Le parc de logements de Molières est relativement ancien : **302 logements datent d'avant 1949 soit 55 % des résidences principales selon les dernières statistiques 2015**. Cela peut être perçu de façon ambivalente. On peut considérer qu'il s'agit d'abord d'une qualité du cadre bâti : il existe un tissu urbain ancien qui a vocation à être valorisé du fait de son rôle patrimonial et de son cachet, mais cela peut être aussi un problème : ce tissu potentiellement dégradé nécessitera des investissements conséquents de la part des propriétaires et/ou de la commune (réfection de façades, travaux d'isolation...).

Date d'achèvement des résidences principales	Nombre en 2015	Part des RP (%)
Avant 1949	302	55,21 %
De 1949 à 1974	53	9,69 %
De 1975 à 1989	54	9,87 %
De 1990 à 1999	30	5,48 %
A partir de 2000	108	19,74 %
Ensemble	547	100%

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

Le nombre de logements vacants reste relativement important bien que moindre par rapport aux autres communes de même strate de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC). Selon les statistiques de l'INSEE, le taux de vacance passe de 9.7 % en 2010 à 12,4% en 2015. Ce taux semble important au vue de la réalité. En effet, les services administratifs de la commune précisent qu'il existe bien moins de 10 % de logements vacants sur le territoire communal, même si quelques logements vacants se situent dans le centre.

Au cours des 3 dernières années, pas moins d'une dizaine de logements vacants ont fait l'objet de réaménagement à finalité locative. La réhabilitation de logements existants permettra d'une part de renforcer la position centrale du bourg et d'autre part de limiter l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles et naturelles permettant ainsi d'absorber une part de la croissance démographique attendue.



Cette tendance est générale en Midi-Quercy qui affiche un taux de vacance (10%) un peu plus élevé que les 2 autres Pays de Tarn-et-Garonne. La vacance du PETR a progressé d'un peu plus de 600 logements entre 2006 et 2011. Le niveau et la nature de la vacance reflètent les différences d'attractivité avec les communes voisines. Caussade, Molières, Montpezat-de-Quercy, Réalville, Septfonds regroupent à elles seules plus de 600 logements vacants soit 43 % de la vacance des bourgs centres du Pays Midi Quercy. L'enjeu est majeur à l'échelle du PETR et correspond à un investissement global : plus de logements occupés en ville, c'est aussi une meilleure rentabilité des réseaux existants et moins de frais pour en créer de nouveaux. Les commerces du centre gagneraient en clients potentiels.

Malgré les efforts de la municipalité de Molières, certains produits immobiliers accusent tout de même leur obsolescence et s'adressent à des publics précaires. On estime ainsi en 2015 à 25 le nombre de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8) dont 11 ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté. C'est peu comparativement au Pays Midi Quercy, où en 2013, on comptait 7% des ménages vivant dans des logements sans aucun confort (près de 1300 ménages). Il est utile de rappeler que le mal logement concerne avant tout les propriétaires occupants dans 80 % des situations.

Pour satisfaire la demande de logement, la commune de Molières peut compter sur une offre locative conséquente et récente. Le parc locatif social compte aujourd'hui 21 logements. On retrouve :

- des logements propriétés de la commune : six appartements dans le centre-bourg.
- des logements propriétés de l'organisme HLM Tarn et Garonne Habitat : dix pavillons avec jardins et cinq appartements dans le centre-bourg.

C'est près de 36 % du parc HLM qui a été construit depuis moins de 20 ans. Les nouveaux logements présentent une bien meilleure performance énergétique et permettent une meilleure maîtrise des coûts. La vacance du parc locatif social est de 7 % en 2016. La construction de logements neufs (en individuel) est en forte progression ces dernières années. On dénombre 106 logements individuels et 29 logements en collectif et en résidence. Les nouvelles constructions se concentrent sur les années 2006 et 2007 où durant ces deux années 56 logements ont été construits. 68 permis de construire ont été délivrés entre 2004 et 2015, ce qui reste important pour une petite commune de 1200 habitants.

Le prix du foncier relativement peu élevé permet d'attirer une population de classe moyenne. La commune a pu réguler le prix du foncier grâce à deux projets de lotissement communal. La moyenne des logements neufs sur 5 ans s'établit à environ 15/an pour répondre à la croissance démographique communale qui a repris depuis 1990 et à une nouvelle demande. Une corrélation existe bien entre cette augmentation de la population et l'augmentation du rythme de construction d'habitation. A priori, cette tendance devrait se poursuivre durant les prochaines années, de nouvelles constructions seront réalisées.

Les constructions sont essentiellement regroupées au niveau du village et des hameaux de Saint Arthémie, Espanel et Saint Amans. On retrouve également quelques constructions qui se sont développées par le passé de manière éparse et qui participe au mitage du territoire. Il est important aujourd'hui pour la commune de contrôler et d'organiser la construction de ces nouveaux quartiers, dans le but de conserver les caractéristiques de la commune que ce soit au niveau cadre de vie, qualité de vie, architectural, patrimonial.

Synthèse sur les perspectives de développement de l'habitat

Le regain démographique est encore modeste et s'appuie davantage sur le levier de la construction neuve avec la production de grands logements plutôt que sur la remobilisation du parc existant. Cependant, la demande comme ailleurs semble aujourd'hui largement marquée par les besoins de petits ménages (personnes isolées, familles monoparentales avec un enfant, jeunes couples en décohabitation...). Ces évolutions sociétales sont en décalage par rapport au stock du parc, surtout construit pour loger des familles.

La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer son attractivité résidentielle et commerciale du cœur de Molières. L'adéquation entre l'offre et les besoins actuels ou à venir des habitants et arrivants potentiels est en question.

En 2015, 75 % des résidences principales comportaient 4 pièces et plus. 37 % des logements du parc HLM sont également de grands logements de 4 pièces et plus et plus vraiment adapté à la demande.

Les OPAH successives ont eu des effets tangibles sur la remise à niveau du parc et la reprise de la vacance. En s'inscrivant dans la durée, les programmes d'amélioration de l'habitat ancien ont concouru à requalifier le parc existant. Leurs effets leviers seront tangibles sur la remise à niveau du parc et la diminution de la vacance.

En matière d'habitat, les élus de Molières poursuivront deux objectifs :

- faciliter des parcours résidentiels complets au sein de la commune en ayant une offre variée de logements : le projet communal s'inscrit dans une logique de diversité sociale et générationnelle où chacun selon son âge ou ses moyens puisse trouver une offre de logement adaptée. A cet effet, le développement de l'offre de logement doit contribuer à cette logique de diversité.

- offrir des alternatives qualitatives aux développements de différents types pavillonnaires : tout en prenant en considération les besoins des ménages venant s'installer à Molières, désirant notamment un jardin privatif, des typologies nouvelles sont appelées à voir le jour prenant compte à la fois des nouveaux besoins, des impératifs énergétiques et de la nécessaire « compacité » des extensions urbaines. C'est pourquoi dans le PLU des orientations d'aménagement et de programmation permettront de traduire ces objectifs qualitatifs souhaités par la collectivité.

En outre, les objectifs généraux de l'OPAH permettront de :

- **Lutter contre la précarité énergétique** (réduire le coût des charges de fonctionnement des logements notamment pour les ménages les plus modestes) par une approche thermique globale et de qualité des travaux de réhabilitation : par une économie d'énergie, d'eau, une isolation thermique et acoustique, une ventilation, une qualité visuelle ...
- **Agir sur la revitalisation des bourgs centres,**
- **Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne** : en lien avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat insalubre, des actions spécifiques sur les bourgs centres seront envisagées.
- Encourager **les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements** facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes handicapées,
- **Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant des bourgs centres,**
- **Mettre en valeur les éléments d'architecture locale traditionnelle.**

Dans le cadre de l'OPAH, seront traitées également des thématiques spécifiques au centre ancien de Molières :

- **Renforcer la lutte contre l'habitat vacant et indigne,**
- **Requalifier les îlots repérés les plus dégradés** : étude approfondie sur les parcelles pré-identifiées des centres villes, étude de maîtrise foncière publique d'îlots avec établissement d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF),
- **Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets en corrélation avec les dispositifs RU de l'ANAH** : lancement d'études sur des îlots afin de diagnostiquer la situation, d'accompagner et de favoriser la dynamique de réhabilitation dans les centres anciens / Mise en place d'une veille foncière de proximité avec les élus (informer les propriétaires des zones identifiées à enjeux et évaluer les opportunités d'acquisition au regard de la stratégie d'ensemble),
- **Favoriser l'accession à la propriété en centre ancien,**
- **Mettre en valeur le patrimoine**, en garantissant sa prise en compte dans les projets de réhabilitation et faisant le lien le cas échéant avec les services de l'ABF et de l'inventaire du patrimoine du PETR du Pays Midi-Quercy
- **Valoriser les commerces de proximité**, en accompagnant les travaux d'aménagement spécifiques, de démarches de type boutique à l'essai, etc.

2.4 Le patrimoine

Si les premières traces d'habitations remontent à l'antiquité gallo-romaine, l'acte fondateur de la bastide royale de Molières, date de 1270 avec la charte des coutumes octroyée par Alphonse de Poitiers. La forme urbaine de Molières ne ressemble pas aux bastides les plus « courantes » ; elle ne possède pas un plan orthogonal (comme Septfonds ou Montauban). A l'origine, la bastide est limitée à quelques rues accrochées au flanc sud de la colline et enserrée dans ses remparts. Le village initial se limite aux actuelles rue de la Mairie, rue des Soubirous Hauts, rue des Soubirous bas, rue du Patus et rue du Haut de la Ville. Au détour de ces rues ou ruelles, on peut encore distinguer quelques maisons à colombage. Au sommet, une tour carrée (détruite par accident en 1993 lors de sa rénovation) jouxte la place de la bastide alors fermée sur deux côtés par des remparts.

Equipée d'une cloche, la tour bénéficiait d'une vue imprenable sur la campagne environnante, ce qui en faisait un site d'observation privilégié et permettait de donner l'alerte en cas de danger. Autour de ce cœur de village, à l'extérieur des remparts, le patus était constitué de jardins et de pâtures pour les animaux.

Dès le XV^{ème} ou le XVI^{ème}, les nouveaux habitants commencent à installer leurs habitations le long de la voie de communication Montauban – Cahors, l'actuelle RD 959 : rue principale en direction de l'église, avenue des promenades puis avenue de Larché. Avec l'expansion économique et démographique du XIX^{ème}, le bourg s'est ainsi largement étendu.

Aujourd'hui, Molières se caractérise par une forte densité et des architectures ayant un cachet certain. Certaines maisons sont à colombages, d'autres en pierre mais la brique domine ; la majorité des habitations sont à un étage. Le village peut se diviser architecturalement en deux parties :

- Le sud-ouest du village, moins dense, est constitué en majorité de maisons avec murets, cours ou jardins.
- A l'extrême sud-ouest des maisons plus récentes y sont implantées. Le nord est la partie la plus élevée et la plus ancienne du village. Des maisons à colombages y sont présentes. Les maisons y sont plus hautes ; on peut y observer des galeries dites « bolets » datant du Moyen-âge. Un nombre important de maisons, s'ancrant dans le contexte du village, a été restauré de façon remarquable.

L'armature « urbaine » de Molières héritée du passé, est complétée par quatre hameaux : Espanel, Saint Arthémie, Saint Amans et Saint Christophe. Chacun de ces hameaux possèdent une église. Une sixième église, Saint Nazaire, est isolée au nord-est de la commune. Cette église est le seul monument historique classé de la commune. Deux sites sont inscrits : l'église d'Espanel, le château d'Espanel et ses dépendances.

Sur la commune de Molières se trouvent aussi deux moulins à eau. Ils se situent dans la vallée au niveau du ruisseau le Lemboulas.

Aujourd'hui restaurés et habités, ils servaient à moudre les céréales de la commune.

On trouve également des pigeonniers à pied de mule, dont la plupart ont été construits au XIX^{ème} siècle, sont remarquables sur l'ensemble de la commune (notamment au nord-est).

De petits abris en pierre sont également visibles mais ne sont pas caractéristiques du paysage.

Synthèse sur les perspectives de valorisation du patrimoine

Molières hérite de son passé de nombreux édifices d'époques diverses :

- 6 églises et 1 chapelle
- Maisons à colombages encore visibles dans la partie haute de la ville
- Nombreux puits bâtis et fontaines
- Ancienne halle – Mairie transformée en salle des fêtes
- Pont Romain sur le Petit Lembous

L'ensemble de ce patrimoine qui n'est pas toujours bien identifié est parfois oublié. De nombreux enjeux sont présents concernant les unités paysagères et le bâti architectural que les élus souhaitent protéger.

Il s'agira non seulement de mettre en valeur les caractéristiques paysagères du Bas-Quercy, le tissu urbain particulier de la bastide et des hameaux et le patrimoine bâti, mais il s'agira aussi de recentrer le développement sur les ensembles « urbains » constitués et éviter le mitage du territoire communal déjà bien avancé.

2.5 L'offre de services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics,... :

La commune dispose de tous les services de proximité :

- Santé : 2 médecins généralistes – 1 cardiologue - 5 kinésithérapeutes - 1 ostéopathe - 1 podologue - 1 orthophoniste – 1 psychologue – 1 cabinet de soins infirmiers de 5 personnes ;
- Services présents de proximité : 1 pharmacie - 1 ADMR - 1 maison de retraite– 1 poste – 2 banques –1 notaire– 1 centre social - Boutique solidaire du secours populaire ;
- Commerces : 2 boucheries – 2 boulangeries – 1 superette – 1 épicerie – 3 coiffeurs – 1 hôtel- restaurant – 1 restaurant – 1 tabac presse – 1 brasserie- 2 Pompes funèbres –1 garage ; 1 réparateur de motos, cycles et petits engins – 1 magasin de meubles – 1 coopérative agricole ;
- Services publics : 1 MSAP - 1 mairie – 1 médiathèque – 1 Centre d'incendie et de secours – 1 gendarmerie – 1 Ecole primaire ;
- Petite enfance : 1 Pôle Petit Enfance avec une crèche et une halte ;
- Jeunesse : 1 bureau accueil périscolaire / centre de loisirs (Alaé et Alsh).

La commune dispose aussi de nombreux équipements sportifs et activités physiques :

- salle de jeux
- dojo
- terrain de pétanque
- centre de loisirs Malivert

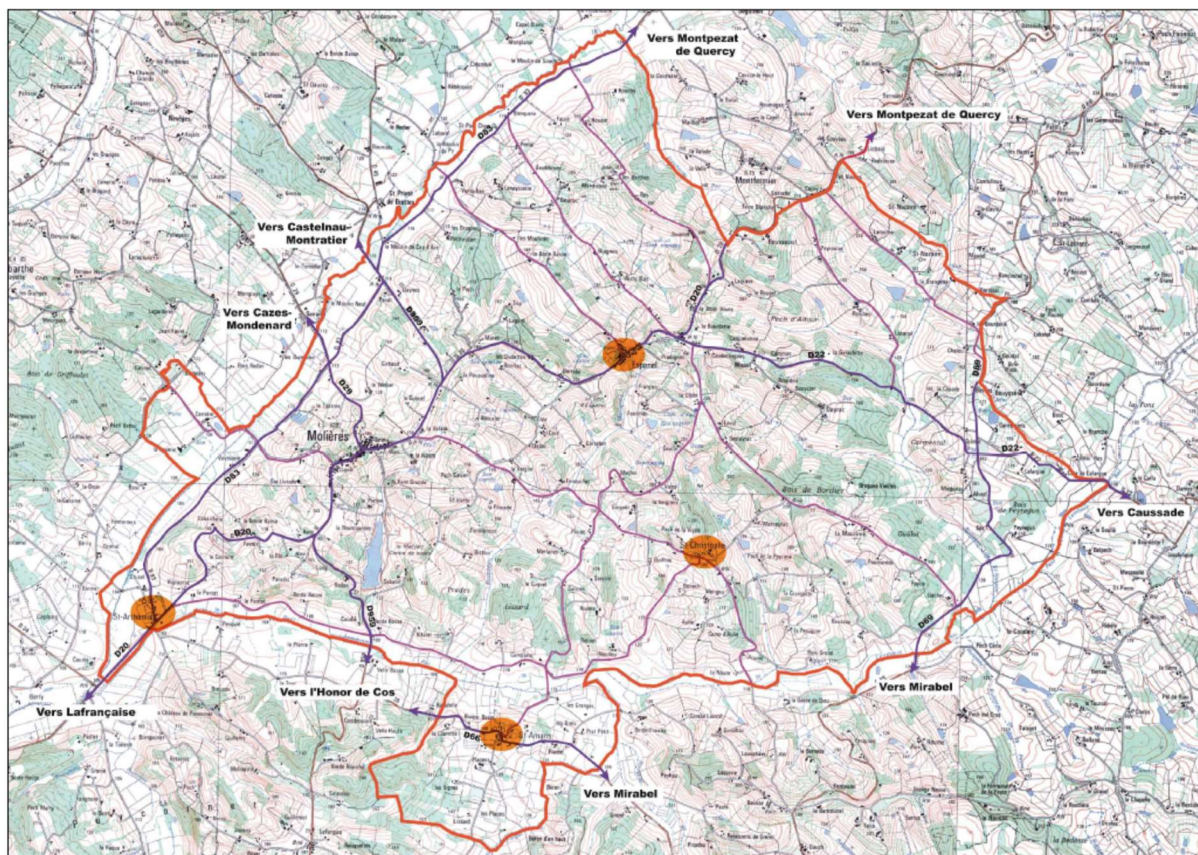
La commune dispose enfin d'une école maternelle (1 classe) et primaire (3 classes) avec des effectifs stables.

Synthèse sur les perspectives de développement des services et commerces

La commune de Molières dispose de tous les services à la population et de nombreux commerces, artisans et services. Elle est un lieu où l'on vient faire ses courses. Molières attire en effet la population des communes voisines (Mirabel, Labarthe,...).

La poursuite des efforts de la municipalité pour l'amélioration de l'habitat et la remise sur le marché des logements vacants, permettra de conforter la demande de la clientèle du cœur du village.

2.6 La mobilité (offre de transport, déplacements doux...) :



Les principales voies du réseau routier sont :

- la route départementale n°20 relie Molières à Montpezat de Quercy et à Lafrançaise.
- la route départementale n°22 relie Molières à Caussade.
- la route départementale n° 959 relie Molières à Montauban et à Castelnau Montratier.

Il existe deux autres routes départementales secondaires :

- la route départementale n°29 reliant Molières à Labarde.
- la route départementale n°66 reliant Molières à Mirabel.

Le reste du maillage routier est formé par un réseau de voies communales, permettant l'accès aux différents hameaux.

Synthèse sur les perspectives d'évolution de la mobilité

De part son réseau routier très dense, on retrouve des voies de toutes catégories aux trafics très différents sur le territoire de la commune. La voiture reste encore le moyen principal et quasi exclusif de déplacement à Molières.

A l'échelle du PETR du Pays Midi Quercy, l'offre de transport collectif (trains, cars et Transport à la demande TAD) est dans l'ensemble relativement présente sur le territoire, mais pas assez adaptée aux besoins et qui n'empêche pas le « tout automobile » pour les déplacements quotidiens (83 % des actifs du territoire se rendent au travail en voiture, le plus souvent seuls).

Cette augmentation du nombre et de la distance journalière des déplacements des navetteurs (domicile-travail), induit une augmentation de la part des transports dans la consommation énergétique du territoire (44 % en Pays Midi-Quercy contre 36 % en Occitanie). Selon le diagnostic mené en 2009 sur la *Mobilité tout au long de la vie en Pays Midi Quercy*, le nombre de ménages motorisés a aussi augmenté de 18,2% dans la Communauté de Communes du Quercy Caussadais entre 1999 et 2006 pour atteindre 87,2%.

D'après les dernières statistiques INSEE à Molières, 5 % des habitants se déplacent à pied, 2 % en deux roues. Parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 79 % utilisent la voiture (camion, fourgonnette) pour se déplacer alors que 15 % ne disposent d'aucun moyen de transport. 43 % des ménages ont deux voitures ou plus en 2015 contre 37 % en 2010.

Afin de limiter la logique du « tout automobile », la commune adhère au réseau d'autostop organisé et sécurisé « Rézo Pouce » mis en place en particulier pour les petites et moyennes distances. Il n'existe pas encore de véritable réseau de déplacement doux sur le territoire communal. Des déplacements doux (cyclistes, piétons) pourront être réalisés pour relier les différents espaces de vie organisés entre le bourg et les quartiers résidentiels. Les cyclistes doivent disposer d'espaces de stationnement fonctionnels, pratiques et sûrs.

2.7 La transition écologique et énergétique :

Le PETR du Pays Midi Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à l'étude de cette thématique. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire. La vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports ont encouragé les élus du PETR à poursuivre leur réflexion et actions sur la voie d'un territoire à énergie positive.

La facture énergétique (logement + transport) pèse en effet de plus en plus sur les ménages du territoire : estimée au niveau du Pays à une charge par ménage en moyenne de 3 376 €/an (dont 1 625€ pour le logement et 1 752€ pour le transport). Le risque de précarité énergétique est bien réel pour une part importante des ménages du territoire car cette facture pourrait augmenter de 31% d'ici 2030 (source ADEME).

Un bilan détaillé a été réalisé dans le cadre du PCET par le cabinet Explicit / ARPE pour estimer les consommations énergétique du territoire. Le diagnostic du PCET est organisé suivant un plan en 3 parties (une approche globale du territoire, une analyse sectorielle des principaux postes d'émissions et des axes stratégiques déclinés pour l'action). Les données locales dans le contexte global des questions environnementales et de leurs incidences législatives (Grenelle) sont ainsi analysées finement. Le diagnostic réalisé pointe notamment les forces et faiblesses de son territoire en ce qui concerne les déplacements.

Il en ressort les principaux résultats suivants :

- Transport = 450 GWh soit 44 % (contre 36 % en Occitanie)
- Résidentiel = 357 GWh soit 35% (contre 30 % en Occitanie)
- Industrie et agriculture= 113 GWh soit 11 % (contre 16 % en Occitanie)
- Tertiaire = 70GWh soit 7% (contre 16% en Occitanie)
- production actuelle d'EnR (Energies renouvelables) estimée à 121 GWh/an,

Synthèse pour la protection de l'environnement

Dans le cadre de la politique menée par le Pays Midi Quercy, l'enjeu des réductions des consommations d'énergie du patrimoine communal a été identifié comme prioritaire par les élus locaux et s'inscrit par conséquent dans le plan action « énergie » du Pays Midi Quercy. La réalisation d'une comptabilité énergétique a été la première étape. Cet état des lieux précis des consommations a permis de mettre en place les actions suivantes :

Réhabilitation des logements publics d'un point de vue énergétique :

- * accueil périscolaire (ALAE) : Isolation du bureau, installation d'une pompe à chaleur,
- * Cantine : agrandissement et mise aux normes : panneaux solaires pour l'eau chaude et sanitaire, installation d'une VMC double flux,
- * Ecole : Isolation plafond et nouvelles menuiseries double vitrage et volets roulants dans chaque classe.
- * Mairie : Isolation du bâtiment, nouvelles menuiseries double vitrage, installation d'une pompe à chaleur.
- * Projet de réhabilitation des ateliers municipaux en salle multi-usages : Chaudière bois, panneaux solaires etc...

Mise en place d'horloges astronomiques, éclairage semi - permanent :

En avril 2018 : mise en place d'horloges astronomiques sur village de Molières et des hameaux de St Amans, Sainte Arthémie et Espanel pour permettre un éclairage semi-permanent avec une coupure de 1 heure à 6 heures pour le village de Molières et de 0 heure à 6 heures du matin pour les hameaux. La mise en place de cette mesure a pour objectif de réaliser des économies importantes d'énergie électrique, de rallonger la durée de vie des matériels, d'alléger la maintenance et de limiter la pollution lumineuse afin de préserver la faune et la flore.

Mise en place de la borne de recharge des véhicules électriques :

En novembre 2017, une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée sur la commune. Elle permet de recharger 2 voitures simultanément en moins d'une heure. Grâce au dispositif déployé à l'échelle du département, la distance entre 2 bornes ne dépasse pas 20 km.

Remplacement des ampoules anciennes générations :

Depuis 2015, un programme de suivi a été mis en place avec le SDE afin de changer et de renouveler les ampoules en basse consommation.

Soucieuse de l'empreinte carbone, la commune de Molières depuis de nombreuses années contribue ainsi au développement durable et réduit ainsi ses coûts de fonctionnement.

3/ Premières orientations du « Projet » Bourg centre

3-1 Les principaux atouts à valoriser, les principales potentialités à valoriser

3-1.1 un environnement naturel préservé et des paysages de qualité

Le bourg de Molières s'inscrit dans le paysage de par son implantation le long de la ligne de crête, lui permettant de bénéficier de mises en scènes visuelles naturelles sur le paysage environnant véritable transition entre la plaine du Tarn et le plateau calcaire du Quercy Blanc. Cet environnement naturel est aujourd'hui encore préservé, car le développement urbain reste inscrit en quasi-totalité dans les contours de la zone urbaine actuelle. La consommation d'espaces agricoles est donc restreinte et l'atteinte aux espaces naturels quasiment nulle. L'activité agricole et ses empreintes sont ainsi maintenues. La qualité des paysages constituent un des atouts principaux de la commune qui contribuent pour beaucoup dans sa capacité d'attraction de nouveaux habitants.

3-1.2 un habitat bien organisé autour du bourg principal caractéristique de la bastide

Le bourg se caractérise par une forte densité avec une architecture présentant un cachet certain, avec l'utilisation de la brique foraine, de la terre crue et de la pierre comme matériaux de construction. Ces matériaux sont des éléments identitaires « fragiles » à protéger, à valoriser et à réhabiliter.

De la bastide historique de 1270 perdurent l'organisation caractéristique des maisons à colombages adossées à leur patus. Avec l'expansion économique du XIX, des maisons bourgeoises se sont installées le long de la voie principale « Montauban – Cahors » puis des maisons plus modestes, toujours le long de cette voie, ce qui explique en partie l'étalement de Molières en ligne de crête.

Malgré un habitat diffus hérité du maillage d'anciennes fermes où subsistent d'anciennes granges ou étables qui présentent un intérêt patrimonial, l'habitat reste aujourd'hui bien organisé autour du bourg principal de Molières entouré de 4 hameaux dont l'habitat est groupé autour des églises.

3-1.3 un tissu économique local dynamique renforcé par l'activité touristique

Relativement éloignée des pôles commerciaux de Caussade, de Moissac et de Montauban, la commune de Molières a préservé un tissu commercial et artisanal important qui couvre la majorité des besoins de première nécessité des habitants. A ces commerces de proximité s'ajoutent les services développés par la commune et de la communauté de commune du Quercy Caussadais tels que le service d'accueil périscolaire et extrascolaire, le service petite enfance (avec la halte-garderie itinérante, le relai d'assistantes maternelles), l'offre culturelle proposée par la médiathèque intercommunale, la MSAP, le centre d'incendie et de secours, l'offre des professionnels médicaux et paramédicaux, la maison de retraite sans oublier les services rendus par des associations telles que l'ADMR ou le secours catholique pour aider le public le plus fragile... L'ensemble de ces services de proximité participent grandement à la qualité de vie des habitants. Cette qualité de services devrait permettre de conserver des emplois sur le territoire et d'attirer des nouveaux habitants, comme les nombreuses entreprises. La commune dispose d'un atout supplémentaire pour son attractivité, une base de loisirs implantée autour du lac de Malivert, relativement importante, labélisée pavillon bleu, qu'il est nécessaire de préserver et de développer. En effet, le tourisme s'est développé depuis le début des années 1980 avec la création de cette base de loisirs et du camping municipal à proximité. Il est aujourd'hui un élément moteur essentiel pour l'activité économique.

3-1.4 un riche tissu associatif

La richesse et la variété des associations constituent un point fort de la commune. Elles sont à l'origine de la majeure partie des manifestations sportives, festives, culturelles, solidaires... qui n'existeraient sans doute pas sans l'aide et actions des bénévoles.

3-2 Les principales faiblesses ou freins constatés

3-2.1 des flux domicile / travail importants

Les enjeux liés aux déplacements sont essentiellement dus aux flux domicile / travail des actifs habitants sur la commune mais travaillant dans d'autres pôles urbains voisins (Montauban, Cahors...). Au vu de la proximité de la commune avec l'autoroute, la voiture est le moyen de déplacement quasi exclusif, hormis la possibilité de prendre la navette en bus de Molières /Caussade mis en place par la Communauté de communes du Quercy Caussadais et les points d'autostop « Rézo pouce ». Néanmoins, l'alternative au « tout voiture » est difficile à envisager, le besoin de déplacement vers Montauban et villes de taille plus importantes étant réel, même s'il ne concerne qu'une part de la population.

3-2.2 un étalement urbain risquant de dénaturer le paysage traditionnel

Aujourd'hui de nouvelles constructions posent un problème de mitage le long de la RD 959, notamment au Nord du bourg. La présence de ces extensions contemporaines sur le bâti ancien pose ponctuellement des problèmes de continuité. La construction désordonnée d'un certain nombre de maisons neuves peut parfois poser un problème de cohérence comme c'est le cas aujourd'hui dans le hameau de Saint Amans. De plus l'emploi de matériaux contemporains peut conduire par endroit à une forme de banalisation de l'habitat. A terme cet étalement urbain risque de dénaturer le paysage traditionnel et nuit d'ores et déjà au maintien d'une respiration entre le centre bourg et le hameau d'Espagnol.

L'intégration de ces maisons est primordiale pour préserver l'identité de Molières. Les nouvelles opérations devront être repensées en vue d'une meilleure structuration des hameaux.

3-2.3 un développement économique encore fragile

Le maintien de l'activité économique et commerciale est fragile et doit faire l'objet d'un accompagnement des professionnels dans leurs projets de développement, d'adaptation, de diversification ou de modernisation de leur outil de travail. Ce maintien est capital pour conserver le pouvoir d'attraction de Molières. La municipalité s'y emploie.

3-3 les grandes orientations retenues

ORIENTATION 1 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti, garants du cadre de vie

Les élus souhaitent préserver l'image de Molières, par la qualité de son site et de ses paysages. Le caractère ancien du bourg est un atout, qui permet de créer une identité locale. L'équilibre entre les différents types d'occupation des sols est à préserver, pour maintenir une activité agricole pérenne et préserver les ressources naturelles pour une gestion durable du territoire.

ORIENTATION 2 : Organiser un développement urbain raisonné et de qualité cohérent avec le territoire communal

La commune souhaite maintenir son développement urbain, mais de façon raisonnée, afin de rester un territoire attractif, cohérent dans son urbanisation au vu de ses équipements et de ses réseaux. La centralité du bourg est dans ce sens à affirmer. La trame viaire ainsi que les déplacements seront à organiser afin d'améliorer le cadre de vie. Les élus ont également l'objectif de diversifier l'offre en habitat pour répondre aux demandes des populations actuelles et futures. Ils seront attentifs au maintien des transitions entre les espaces agricoles et urbanisés pour ne pas créer de rupture paysagère ni écologique.

ORIENTATION 3 : Assurer un développement cohérent des activités économiques

L'une des priorités des élus sera de renforcer l'économie locale et ce dans différents secteurs. Il faudra être en capacité de maintenir et de pérenniser l'activité agricole traditionnellement implantée, mais aussi permettre le développement de nouvelles activités. Les élus pourront par exemple faciliter l'accueil d'entreprises, grâce à la réservation d'une zone de capacité limitée pour l'activité économique. Le développement et le soutien au tourisme est également un enjeu important pour la commune, qui souhaite conforter ses équipements et en créer de nouveaux.

3-3.1 Synthèse des orientations du projet urbain

L'objectif général poursuivi par les élus est de limiter l'impact sur le paysage de l'urbanisation en maîtrisant durablement l'étalement urbain. L'un des enjeux majeurs réside dans la structuration de la silhouette de Molières pour améliorer la vision que l'on se fait de lui depuis l'extérieur en recentrant le plus possible le développement urbain sur les ensembles « urbains » déjà constitués.

4/ Les thématiques prioritaires et principaux projets engagés / envisagés

4-1 Actions engagées et à venir sur le bourg centre

4-1.1 Développer la qualité et la fonctionnalité au sein des nouveaux espaces urbanisés dans un souci d'intégration avec les espaces bâtis déjà existants

Les élus souhaitent limiter la production de logements sur le territoire communal, tout en rendant l'offre actuelle adaptée aux besoins et aux demandes des habitants et des nouveaux arrivants et en permettant une bonne intégration dans le tissu déjà existant. Aujourd'hui, la quasi-totalité des maisons récentes se situent dans les lotissements implantés aux entrées du bourg de Molières et en périphérie des principaux hameaux. L'enjeu est bien de développer l'urbanisation de façon raisonnée, intégrée et adaptée aux réalités locales. La disponibilité en logements sera un facteur déterminant dans la capacité de la commune à accueillir de nouveaux habitants contribuant ainsi à l'expansion démographique. La valorisation de l'habitat par la poursuite de l'OPAH sera poursuivie afin d'atteindre les objectifs de progression démographique.

4-1.2 Développer le maillage de circulations douces sur le bourg

Le « tout automobile » est remis en cause, tant pour des raisons écologiques, qu'économiques et sociétales avec notamment le vieillissement de la population.

La municipalité souhaite donc conforter le maillage de liaisons douces encore peu développées (cheminements, pistes cyclables). Les élus ont choisi de resserrer l'enveloppe urbaine, afin de réduire la distance de déplacements à l'échelle de la commune, et principalement à l'intérieur du bourg. Ce recentrage de l'urbanisation facilitera une organisation de partage des trajets et de covoiturage.

4-1.3 Développer un projet urbain en cohérence avec les équipements publics existants et la capacité des réseaux

Pour limiter les coûts liés à l'extension des réseaux, la municipalité souhaite maîtriser son urbanisation et mieux l'orienter en fonction de la desserte existante des réseaux. Dans la mesure du possible, les futures zones urbaines seront localisées à proximité directe du bourg pour renforcer sa position centrale.

4-1.4 Préserver le tissu économique local

Le renforcement du tissu urbain autour du centre bourg, permettra non seulement de rentabiliser les équipements publics et services existants, mais aussi de générer une mixité sociale et donc une fréquentation accrue des commerces. Les commerces et les services de proximité ne pourront perdurer que si les zones d'habitat situées à proximité du bourg se maintiennent et se développent.

4-1.5 Conforter l'activité touristique

La commune grâce à ses atouts naturels, environnementaux et qualité de ses installations touristiques, est classée en station verte. Outre les emplois saisonniers directs générés par le label pavillon bleu de la base de loisirs du lac de Malivert (snack, camping, aqua-parc), cet afflux de visiteurs contribue indirectement au développement économique de Molières et permet de conforter le chiffre d'affaire des commerçants ainsi que des hébergeurs (hôtel, gîtes, campings). Conscients de cette richesse locale les municipalités successives ont investi depuis de longues années afin de valoriser le site et de préserver son environnement naturel.

4-1.6 Soutenir le développement de l'activité agricole

L'activité agricole est prépondérante dans la commune avec une cinquantaine d'exploitations actives dont la taille progresse régulièrement.

La moyenne d'âge élevée des exploitants implique d'anticiper le problème des reprises par des jeunes, souvent intéressés par une agriculture plus respectueuse de l'environnement, avec des pratiques différentes de l'agriculture conventionnelle productiviste. C'est pourquoi la commune s'est associée au programme engagé par le PETR Midi Quercy en faveur du développement des circuits courts valorisant les produits locaux et de la promotion de la nourriture bio dans la restauration collective.

Cette action permettra de conforter la reprise des exploitations. Les élus souhaitent que les agriculteurs présents sur place puissent continuer à développer leurs activités en leur donnant la possibilité de les diversifier, en leur permettant notamment de réhabiliter des bâtiments agricoles présentant un intérêt patrimonial pour permettre la création de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes, tout en encourageant les nouvelles installations.

La préservation des terres agricoles et des exploitations permettra ainsi de conserver des emplois et le potentiel agronomique existant.

4-1.7 Liste des actions à mener sur le bourg centre de Molières

1) Aménagement et qualification des Espaces Publics :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Cheminement piétons entrée nord | 2019 |
| - Eclairage public entrée nord | 2019 |
| - Enfouissement réseaux Enedis Espanel +éclairage public | 2019 |
| - Point de vue haut de la bastide | 2019 |
| - Parking chemin de la Font Grande | 2020 |
| - Parking SPAR / ROUX | 2018 |
| - Parking entrée sud Kiné | 2021 |
| - Route de St Christophe | 2021-2035 |
| - Parkings école (BELY / GAMBAROTTO) | Dates mise à la vente |
| - PLU = Terrain St Victor | 2021-2026 |
| - Base de Loisirs | 2019-2035 |

2) Mise en accessibilité des Bâtiments Publics :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - Conformément au plan élargi | 2018-2021-2026 |
|-------------------------------|----------------|

3) Rénovation énergétique des Bâtiments Publics + nouvelles énergies :

- | | |
|--|-----------|
| - Salle multi-usages | 2019 |
| - Mutualisation énergétique Pyramide/Mairie/Poste/Palulos | 2021-2035 |
| - Mutualisation énergétique Ecole-Médiathèque/Gendarmerie/Subdivision départementale | 2021-2035 |
| - Ombrières photovoltaïques sur le parking de la base de loisirs | 2020-2022 |

4) Création lieux d'accueil en faveur de la Petite Enfance :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| - Extension de la crèche | 2021-2035 |
| - Maison d'assistantes maternelles | 2021-2035 |

5) Création d'espaces associatifs et ou mutualisés :

- | | |
|------------------------------------|------|
| - Salle multi-usages | 2019 |
| - Maison des Associations (chasse) | 2020 |

6) Création et réhabilitation des équipements sportifs :

- | | |
|--------------------------|------|
| - Parcours VTT | 2019 |
| - Eclairage Tennis | 2021 |
| - Parcours Tir à l'arc | 2025 |
| - Ball-trap électronique | 2020 |

7) Centre de santé Pluri- Professionnels :

- | | |
|--|----------------|
| - Achat appartement Ilot Pierre (infirmières – psychologues etc..) | 2021-2025 |
| - Logement médecins | 2021-2025 |
| - Cabinet dentaire | Si opportunité |

8) Amélioration – Rénovation habitat communal locatif à vocation sociale

- Rénovation des appartements Palulos 2 et Soubirous Bas 4 2020-2025
- Bâtiment – VOINOT 2023-2025
- Couvent chapelle A vendre rénovation OPAH

9) Activité économique de proximité en milieu rural :

- Extension SPAR – Quincaillerie 2021
- Station carburant 24/24 2021
- Commerces vides Raynal et Pomarède 2021

10) Tourisme :

- Curage et décanteur entrée du lac Filtration 2019-2020
- Création parcours : Historique de la Bastide ; Circuit des sites de la commune 2020
- Gîte étape – étage de l'école d'Espanel (marcheurs) 2021
- Gîte étape – Eglise de St Nazaire ou salle de réunion d'été 2021-2025
- Réhabilitation Pont Romain 2020-2021
- Réhabilitation source miraculeuse 2020-2021

11) Projet plan d'eau de MIROUNAC

4-2 Actions envisagées à l'échelle du territoire

Renforcer les liens intercommunaux avec les communes limitrophes du « pôle urbain »

L'objectif des élus est d'assurer une cohérence de développement avec les communes limitrophes notamment de Caussade qui se trouve à seulement 18 km de Molières. Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre à des besoins en attente tout en évitant les doublons (équipements, services ...). La question des parcours de déplacement est également primordiale pour assurer des connexions pertinentes avec les communes voisines, pour les déplacements pendulaires notamment.

Ce choix de la commune s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de rationalité au regard du contexte économique actuel. Il s'inscrit également dans la perspective d'une intercommunalité renforcée dans ses compétences et dans les moyens alloués.

S'inscrire dans la dynamique territoriale du PETR du Pays Midi Quercy

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et de l'inscrire dans la durée. Ce pôle permettra de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le composent et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales, dans le cadre d'un projet de développement durable du territoire.

Les bourgs centres pourront donc profiter de la dynamique créée par le Pays Midi Quercy depuis plus de 15 ans maintenant.

Le PETR a un rôle fédérateur, c'est dans ce sens qu'une conférence des Maires a été voulue par le législateur, consultable pour l'élaboration, la modification et la révision du Projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an. Suivant le même objectif fédérateur, un Conseil de développement territorial (CDT) doit également être constitué. Celui-ci représente les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

La première Conférence des maires du Pays Midi Quercy s'est réunie le 15 décembre 2015 à Montricoux et comptait une soixantaine d'élus pour valider la proposition de projet de territoire. L'ensemble des élus présents a reconnu la pertinence de ce Projet de développement durable de territoire du Pays Midi Quercy. Préalablement à cette conférence des maires, le projet de territoire a été soumis pour avis aux membres du Conseil de développement Territorial qui a soulevé quelques points de vigilance :

- La coopération avec les territoires voisins doit être une méthode généralisée dans la conduite des politiques territoriales publiques. Elle permet d'échanger, comparer et enrichir les projets locaux en leur donnant parfois une autre dimension et un impact plus important.
- La coordination des politiques publiques et surtout des partenaires institutionnels et techniques (ex : chambres consulaires...) œuvrant pour leur mise en œuvre doit être particulièrement recherchée dans le cadre de ce projet de développement durable du Pays Midi Quercy.
- La territorialisation du développement du Pays devra être plus formalisée dans la mise en œuvre du Projet de territoire, notamment à travers l'élaboration du SCOT. Il s'agira de caractériser (Base de données) et de cartographier les points d'appui, les points forts de développement du territoire pour ne pas laisser penser que toute partie du territoire peut tout faire.

Le Comité syndical du PETR du Pays Midi Quercy a délibéré favorablement le 18 décembre 2015 sur le Projet de développement durable de territoire. La création du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) en janvier 2015 a permis aux élus de réajuster la stratégie de développement et de définir collectivement une nouvelle feuille de route et de porter un nouveau regard sur le territoire. **Le PETR joue un rôle de prospective**, il doit élaborer un projet qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. La mise en œuvre du Projet de territoire est formalisée dans le cadre de la convention territoriale qui est conclue entre le PETR, les EPCI (intercommunalités) membres, le Conseil départemental et le Conseil régional. Elle permettra de préciser les missions déléguées au pôle et les conditions dans lesquelles elles s'exerceront. Un rapport annuel présentant la mise en œuvre du Projet de territoire doit être présenté à la conférence des maires, au Conseil de développement territorial (CDT) et aux EPCI membres. Il s'agit donc d'un renforcement de la coopération entre le PETR et les EPCI.

Fort de ce constat, les acteurs du Pays Midi-Quercy, conscients d'appartenir à un même territoire en transition ont souhaité prioriser et structurer leurs actions autour de deux grands enjeux :

Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif

Le PETR du Pays Midi Quercy caractérisé en son sein par une différence de développement entre la partie Est/Ouest, doit répondre à des enjeux complémentaires :

- d'amélioration des conditions d'accueil pour maintenir une attractivité durable sur la partie Ouest du territoire dont le Quercy Caussadais,

- de développement d'une politique d'accueil volontariste pour prendre sa part et tirer parti d'un potentiel favorable sur la partie Est du territoire,
- de trouver sa place dans un système métropolitain en « étoile », organisant les connexions entre Toulouse et les villes moyennes (Montauban, Albi..) et leurs espaces de rayonnement.

Il s'agira de développer la capacité du territoire à favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets et la coopération entre territoires pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire. Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation des bourgs-centres (via les politiques Bourgs-Centres et le lancement d'une OPAH) dont le maillage sur le territoire constituera une force pour accompagner un développement équilibré.

Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré

Le Pays Midi-Quercy par son positionnement géographique (moins d'une heure de Toulouse et à la porte de Montauban) et sa qualité patrimoniale plutôt préservée dispose d'atouts indéniables pour un développement harmonieux et équilibré. Toutefois, les diverses politiques publiques locales menées depuis ses vingt dernières années ne suffisent pas à conditionner une dynamique de l'emploi bien répartie sur l'ensemble des communes.

L'enjeu est donc de dépasser l'attractivité « naturelle » du territoire qu'il faut préserver à une dynamique de développement qui s'appuiera sur les ressources propres au territoire :

- Il s'agira par exemple d'accompagner le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron, en privilégiant les bastides.
- De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), d'un réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs.
- Il s'agira également de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et de l'appréhender comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

4-2.1 Synthèse sur les actions à mener à l'échelle du territoire

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé, il s'agira très rapidement de promouvoir l'élaboration de stratégies des bourgs centres en portant la réflexion locale à une échelle géographique la plus pertinente au regard des enjeux territoriaux du développement durable, indépendante des limites institutionnelles. Il s'agira d'éclairer les décisions d'aménagement de court terme en les inscrivant dans une réflexion à une échelle élargie et à long terme.

« L'appel à projet bourgs centres » est donc une opportunité pour lancer à l'échelle intercommunale une réflexion commune et concertée avec l'ensemble des élus et de la population pour la redynamisation, la reconquête des bourgs centres (résorption de l'habitat insalubre, vacant) et pour la requalification des espaces publics.

L'enjeu de cette démarche sera d'impulser et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en prenant appui sur ses richesses et sa diversité et en confortant le rôle de polarité structurante des bourgs centres, ce qui confortera la dynamique de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

L'ambition commune des élus du Pays Midi Quercy est de **rendre le territoire encore plus équitable, viable et vivable**. Il s'agira d'imaginer « une nouvelle ruralité » où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel environnant, grâce aux liens sociaux et culturels qui unissent les habitants et en s'appuyant notamment sur la richesse des nombreuses associations locales. Cette nouvelle vie rurale, doit aussi s'appuyer sur le développement de l'autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de l'agriculture, du patrimoine bâti, s'appuyer sur les entreprises et l'artisanat local ainsi que sur le développement d'une offre touristique durable et de l'offre de soins en cohérence avec les besoins qui vont s'amplifier avec le vieillissement de la population.

Les bourgs centres pourront compter sur l'expertise du PETR Midi Quercy qui a su innover depuis de nombreuses années en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme durable, artisanat, forêt, ..) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources.

5/ Contexte et démarches Territoriales en cours :

Le PETR du Pays Midi Quercy coordonne et porte plusieurs dispositifs contractuels parallèles, soutenus par des financements croisés (Europe, Etat, Région et département de Tarn-et-Garonne) contribuant à la mise en œuvre des programmes suivants :

- o **Le Projet de développement durable du territoire pour la période 2015-2020** validé fin 2015 par le PETR et ses 4 EPCI en 2016.

- o **Le contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy pour la période 2015-2017**, piloté par la Région, signé le 17 décembre 2015,

- o **Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy pour la période 2017-2020**, piloté par l'Etat, signé le 25/02/2017, pour accompagner les investissements publics et renforcer l'attractivité du territoire.

- o **Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018-2021 avec le PETR Midi Quercy en cours de définition et prenant le relais au CRU.**

- o **Le programme européen LEADER, pour la période 2016-2022** sur le Pays Midi Quercy avec comme priorité ciblée « la coopération et l'anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».

1- Le Projet de développement durable du territoire

Devenir PETR en janvier 2015 impliquait pour le Pays Midi-Quercy de travailler sur l'élaboration d'un projet de territoire dans les 12 mois suivant sa mise en place en partenariat avec les communautés de communes du territoire.

Une mission d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire a été confiée à la SPL ARPE Midi-Pyrénées pour la rédaction et l'animation de réunions de concertation sur le projet, pour notamment l'inscrire dans une démarche de développement durable. L'élaboration de ce projet a été concentrée sur le 2ème semestre 2015, dans la mesure où plusieurs études et concertations avaient été déjà menées depuis 2 ans et ont pu être capitalisées, pour construire le projet.

Le projet de territoire a donc été bâti en 6 mois au travers des grandes étapes suivantes :

- août 2015 : capitalisation de l'ensemble des ressources documentaires pour rédiger le projet de diagnostic territorial de développement durable ;
- 25 septembre 2015 : réunion du Bureau du PETR et réunion de l'équipe technique du PETR pour compléter et valider le diagnostic, recueillir les premières attentes des élus vis-à-vis du projet ;
- 13 et 23 octobre 2015 : entretiens avec les Directeurs généraux des services ou élus des 4 intercommunalités pour mieux identifier leurs activités et attentes vis-à-vis du projet de territoire et articulation avec le PETR ; réunion avec l'équipe du PETR sur la stratégie ;
- 6 novembre 2015 : réunion avec le Bureau du PETR sur la stratégie et l'articulation PETR / intercommunalités ; réunion avec le conseil de développement du territoire sur le diagnostic et la stratégie ;
- 4 décembre 2015 : réunion commune du Bureau et du conseil de développement du territoire sur le pré projet de territoire ;
- 15 décembre 2015 : présentation du projet pour avis en conférence des Maires et au conseil de développement territorial ;
- 18 décembre 2015 : délibération du conseil syndical du PETR sur le projet de territoire ;
- Début 2016 : délibération des intercommunalités sur le projet de territoire.

Ainsi **16 thématiques et actions prioritaires pour le développement durable du territoire** ont été identifiées

- L'information, la communication et la concertation locale
- La mutualisation avec les intercommunalités et une plus grande autonomie financière
- La qualité de vie (patrimoine, nature, dynamique associative et culturelle)
- La pauvreté
- Le devenir des jeunes sur le territoire
- Le vieillissement de la population
- La fracture est/ouest
- L'urbanisme durable
- La valorisation du patrimoine bâti
- La mobilité et l'accessibilité
- La transmission-reprise d'activités
- Le développement d'activités économiques dans le respect des ressources (agriculture, tourisme, artisanat...)
- La performance énergétique de l'habitat privé

- Une plus grande indépendance énergétique
- La gestion globale de l'eau
- La connaissance et la préservation de la biodiversité

Autour de ces thématiques prioritaires, **un projet de territoire** a été établi et décliné en 3 axes stratégiques et fiches actions pour rendre le territoire encore plus **équitable, viable et vivable**.

Stratégie pour un territoire équitable :

1- Connaître, informer, s'approprier et promouvoir un territoire durable :

Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants et assurer sa promotion à l'extérieur. Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.

2- Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation :

Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial. Favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets.

Stratégie pour un territoire viable :

3. Favoriser un développement économique durable

Développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aussi à des marchés extérieurs à haute valeur ajoutée.

4. Accompagner la Transition Energétique du Territoire

La transition, vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Stratégie pour un territoire vivable

5. Soutenir des infrastructures et équipements et services structurants pour le territoire

Renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter l'attractivité durable du territoire.

6. Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy

Une valorisation de la ressource patrimoniale s'appuyant sur la dynamique culturelle existante et à développer. Une dynamique à connaître, préserver et valoriser pour renforcer la qualité territoriale spécifique du Midi-Quercy.

2- Bilan du Contrat Régional Unique du Pays Midi-Quercy (2015-2017)

Le Contrat Régional Unique (2015-2017) du PETR Pays Midi-Quercy, a été signé le 17 décembre 2015. Le bilan quantitatif est cohérent avec le Contrat cadre initial : soit globalement 88 projets représentant 23.3 M€ de coût global, soutenus en moyenne à près de 50 %, dont une contribution de la Région à hauteur de 1 998 010 € et une contribution du Département à hauteur de 3 997 936 € (estimées en juin 2018).

Le bilan qualitatif est globalement satisfaisant, principalement en matière de renforcement de l'attractivité des bourgs (par des projets d'aménagements d'espaces publics) et d'exemplarité énergétique des projets d'investissements publics accompagnés (en synergie avec l'aide Territoires à énergie positive pour la croissance verte TEP CV obtenue sur la période).

Le Contrat Régional Unique a été décliné en 3 axes :

- o **L'axe 1 « Un territoire équitable »**, a plus particulièrement permis d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire (dont une faisabilité d'un observatoire territorial) par le déploiement d'une ingénierie territoriale pluridisciplinaire (urbanisme-aménagement ; culture ; tourisme ; énergies..) portée par le PETR du Pays Midi-Quercy,

- o **L'axe 2 « Un territoire viable »**, a plus particulièrement concerné le développement de l'offre d'activités touristiques, grâce notamment au nouveau label « Pôle pleine nature-Gorges de l'Aveyron » et la préfiguration d'un Projet alimentaire de territoire (PAT) pour l'ensemble du territoire Midi-Quercy. De plus, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés a connu une accélération avec la labellisation TEP CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

- o **L'axe 3 « Un territoire vivable »** a plus particulièrement investi la valorisation patrimoniale des centres-bourgs par des aménagements qualitatifs d'espaces publics et la création ou la faisabilité d'équipements structurants.

3- Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy (2017-2020)

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre l'Etat, le PETR, le Conseil Régional Occitanie, la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce contrat s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région et notamment avec le Contrat Régional Unique. L'un des objectifs stratégiques et opérationnels inscrit au contrat est la revitalisation des bourgs centres notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes / bourgs.

La revitalisation des centres bourgs est un enjeu majeur du territoire qui compte une quinzaine de centres bourgs anciens, structurant l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi Quercy. Le contrat de ruralité doit permettre de maintenir le maillage en services et équipements, notamment autour des 7 communes en « pôle de services intermédiaires » et 7 autres en « pôle de proximité ».

Le PETR du Pays Midi Quercy souhaite poursuivre les actions engagées en la matière en renforçant grâce, au contrat de ruralité, la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens.

Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des centres bourgs. Le PETR pourra utilement mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 10 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti ».

4- Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (2018-2021)

Les projets des communes qui seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels devront être cohérents avec les enjeux spécifiques identifiés déclinés en **4 objectifs stratégiques et 7 fiches mesures phares du contrat territorial** :

ENJEU PARTAGE 1 : RENFORCER L'HABITABILITE DU TERRITOIRE

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Action n° 1 : Favoriser le bien-vivre ensemble

L'objectif de cette action est de renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter la cohésion sociale et plus généralement le « bien vivre ensemble ».

Action n° 2 : Renforcer l'attractivité des bourgs-centres

L'objectif de cette action est de renforcer la fonction structurante de centralité des bourgs centres pour le territoire, dans la continuité de la Charte Paysagère et patrimoniale du Pays et du futur SCOT (en cours d'élaboration sur 2018-2021). Le maillage équilibré des bourgs-centres sur l'ensemble du territoire est une force qu'il s'agit de valoriser en s'inscrivant dans la nouvelle politique régionale « Bourgs-centres ».

Objectif stratégique 2 : Ancrer le territoire de projet dans son environnement

Action n°3 : connaître, informer, s'appropriier et coopérer pour un territoire durable

L'objectif de cette action est de :

- Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion à l'extérieur du territoire pour développer son attractivité.
- Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.
- Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial.
- Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà), la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquelles est confronté le territoire.

ENJEU PARTAGE 2 : VALORISER LES RESSOURCES DURABLES DU TERRITOIRE

Objectif stratégique 3 : Soutenir un développement économique durable

Action n° 4 : Mise en tourisme du territoire

Cette action est la clé de voûte de la stratégie territoriale que souhaitent mettre en œuvre les élus du territoire pour le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur la période 2018-2021. Le territoire Midi-Quercy a atteint une certaine « maturité » en matière de développement touristique qui semble indiquer qu'il est temps de passer à une véritable « mise en tourisme » du territoire pour conditionner plus globalement un développement économique et de l'emploi mieux équilibré sur le territoire.

Action n°5 : Favoriser une économie de proximité plus collaborative

L'objectif de cette action est de développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aux nouvelles formes d'économie, plus collaborative et solidaire.

Objectif stratégique 4 : Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire

Action n°6 : Faciliter la mise en œuvre des PCAET sur le territoire

Cette action vise à inscrire pleinement le territoire dans la transition énergétique et écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Action n° 7 : les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Le PETR Pays Midi-Quercy a accompagné plusieurs initiatives, réflexions sur la mobilité, dans le cadre principalement de son Plan Climat énergie territorial, des politiques régionales en faveur de la rénovation énergétique et du programme TEP CV (plateforme mobilité numérique PARTAJ, généralisation du dispositif d'auto-stop organisé appelé « Rezopouce » à l'ensemble des 49 communes ; acquisition de véhicules électriques en lien avec le déploiement de bornes de recharges réalisé par le SDE 82...). L'enjeu est important car il conditionne fortement l'attractivité durable du territoire pour les années futures. Les élus souhaitent poursuivre la dynamique en priorisant les projets qui permettront de proposer une offre de mobilité sur le territoire globalement moins émettrice de gaz à effet de serre et plus équitable.

5- Le programme européen LEADER 2014-2020 (en réalité 2016-2022)

Suite à l'évaluation du programme européen LEADER 2007-2013 réalisée par le cabinet RCT, un séminaire de prospective a été réalisé à Monteils en présence de nombreux acteurs du territoire le 9 juillet 2014. Le 9 juillet 2015, un second séminaire dédié à la participation au sein du projet de territoire a été organisé à Monteils. Un croisement a été réalisé entre ces éléments, le diagnostic du territoire pour relever 3 grands défis à venir pour ce territoire :

- 1) renforcer la capacité de réflexion stratégique du territoire, le développement de la connaissance de ses ressources, de l'information, de la participation citoyenne, de la coopération et la mutualisation afin d'être en capacité d'innover, de s'adapter aux évolutions à venir.
- 2) amplifier les capacités de développement, d'entreprendre en Pays Midi-Quercy, par une meilleure valorisation économique des ressources du territoire, vecteur de croissance et d'emplois.
- 3) inscrire le territoire dans la transition énergétique et écologique, afin de renforcer l'attractivité durable du territoire tout en apportant une réponse aux défis environnementaux

C'est en tenant compte de ces 3 défis que le nouveau programme LEADER 2014-2020 a été rédigé.

6/ Les outils de planification existants ou en cours de réflexion

Aujourd'hui, plusieurs documents stratégiques sont à prendre en considération :

1. Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi Quercy et des EPCI qui le composent.

Une chargée de mission est directement affectée au PETR pour favoriser la prise en compte de cette charte (à diverses échelles territoriales) et la traduction des orientations de cette charte dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Différents enjeux stratégiques pour l'urbanisation et l'aménagement du territoire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais ont été décrits et cartographiés :

- conforter le pôle urbain constitué autour de Caussade : le rendre plus lisible et plus fonctionnel sur le territoire,
- valoriser cette porte d'entrée du Pays Midi Quercy par l'autoroute A 20.
- favoriser un équilibre entre les dynamiques urbaines, agricoles, touristiques et environnementales présentes au sein de ce pôle urbain.
- préserver les caractéristiques et l'identité des bourgs.
- accompagner l'agriculture dans le respect des paysages.
- reconquérir le paysage par le maillage végétal et minéral.

2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Pour le PETR du Pays Midi-Quercy, la problématique énergétique est devenue, dès 2004, un sujet prioritaire qui s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre entre 2006 et 2009 d'un plan énergie puis, dès janvier 2010, par un plan climat énergie territorial pour se lancer sur un nouveau plan climat AIR énergie territorial à l'échelle des 3 communautés de communes. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est mis en œuvre depuis 2010 avec un chargé de mission dédié et un service de « conseil en énergie partagé » (CEP). Ce dernier est chargé de la mise en place d'une comptabilité énergétique, d'un programme d'optimisation des énergies hiérarchisé, de l'identification du potentiel de valorisation d'énergies renouvelables et d'un accompagnement ponctuel du maître d'ouvrage pour des projets de réhabilitation.

Le PCET a révélé que le secteur résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie sur le territoire du Pays hors agglomération avec 48% des consommations énergétiques (contre 33% au niveau régional). La rénovation énergétique du parc de logements privés reste donc une priorité pour le territoire. Le PETR du Pays Midi Quercy poursuit donc ses efforts en lançant un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (compétence transférée par les 3 EPCI). Le PCAET est en cours d'étude et doit être finalisé pour le début 2019.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans le cadre de ce plan comme par exemple :

- Développer l'intermodalité ;
- Matérialiser ou créer des parkings de covoiturage à la sortie des villages ;
- Sensibiliser la population sur le covoiturage ;
- Installer des parkings à vélo bien identifiés dans le bourg centre ;

- Développer un maillage continu des voies cyclables ;
- Intégrer systématiquement les modes doux dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement...

Ces actions visent à réduire les consommations d'énergie sur le territoire, la production de gaz à effet de serre, à favoriser le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique par une intervention dans divers domaines. Avec 107 millions d'euros par an, la facture énergétique de notre territoire pèse lourdement sur nos budgets.

3. Schéma de cohérence territorial (SCOT)

Suite au transfert de compétence des 3 EPCI, le Pays Midi-Quercy a élaboré une étude de préfiguration d'un SCOT car il a été retenu en 2011 dans le cadre de l'appel à projets « Appui à l'émergence de SCOT ruraux » initié par le Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées. Cette étude a conduit à l'élaboration de plusieurs documents de référence : analyse territoriale et prospective, cahier de recommandations stratégiques, note de recommandations.

Une trentaine de réunions et d'animations locales ont été également organisées sur le thème d'un projet de SCOT en Pays Midi-Quercy entre les années 2011 et 2013. L'étude de préfiguration a été réalisée avec l'appui d'un prestataire externe (groupement CRP Consulting et AMENIS). Les objectifs majeurs de cette étude étaient les suivants :

- Développer une culture commune liée aux SCOT,
- Développer une réflexion prospective et stratégique à l'échelle intercommunale en matière de planification urbaine, d'aménagement du territoire et de développement durable,
- Eclairer les choix qui devront être faits à moyen ou long terme, en apportant des informations, des outils et des recommandations adaptées à ce territoire, à son contexte et à ses dynamiques, qui seront utiles à l'élaboration et à l'animation d'un futur SCOT.

Le SCOT est un document d'urbanisme ayant pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, à un horizon de 15-20 ans, en intégrant les finalités sociales, environnementales, économiques et culturelles mais avec comme enjeu également de mieux maîtriser le foncier et de trouver le meilleur équilibre possible entre développement urbain, espaces agricoles qui reflètent les dynamiques contrastées selon les secteurs du territoire. Cette question est importante car en Pays Midi-Quercy, la superficie moyenne des parcelles utilisées pour le logement individuel est de 2 665 m². La taille moyenne des terrains par logement construit (en 2012) est de 2 163 m² (contre 1 714 m² en Tarn et Garonne). Près de 450 ha ont été consommés pour l'urbanisation entre 2005 et 2013, principalement sur la frange ouest du territoire, notamment en CC QVA et le long de la D 820. Une couverture des communes par un document d'urbanisme à la hausse ces dernières années (3/4 des communes), notamment la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron qui a validé un PLUI en 2017. La perspective du SCOT Pays Midi-Quercy devrait donc conforter une vision et une gestion durable des espaces et garantir ainsi à plus long terme un développement équilibré du territoire. Le SCOT est un outil complémentaire pour toutes les communes, qu'elles soient dotées, ou non dotées, de document d'urbanisme. Le périmètre de ce SCOT a été approuvé à l'échelle du Pays Midi-Quercy (49 communes) et l'étude pour son élaboration est prévue durant le second semestre 2018.

Le SCOT devrait permettre :

- de renforcer l'application de plusieurs orientations prises à l'échelle du Pays Midi Quercy,
- d'anticiper le développement du territoire à long terme dans un objectif de développement durable grâce à un document de planification stratégique,
- de renforcer la mise cohérence des diverses politiques publiques, sectorielles et territoriales sur le long terme en les inscrivant dans une approche globale, transversale, en tenant compte de la charte Pays, du PCET et autres études réalisées, en élaborant le PADD, en donnant un effet juridique aux orientations et objectifs définis (DOO),
- de disposer de données et d'orientations à l'échelle du Pays dans des thématiques encore relativement peu développées jusqu'à présent à cette échelle, impactant le territoire et son développement,
- de mettre à jour une stratégie foncière à l'échelle du Pays, transversale, en fonction des divers enjeux et objectifs majeurs définis collectivement,
- de développer l'économie,
- de protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers,
- de proposer une offre cohérente de logements sur le territoire.

4. Document d'urbanisme

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 Avril 2017 au 29 Mai 2017, le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Molières, amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des particuliers a été approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 27 juillet 2017.

Le PLU est le cadre et l'outil du développement urbain. Il est par conséquent garant de la qualité du projet communal, contenant à la fois les objectifs à atteindre et les outils pour y parvenir. Le Projet d'Aménagement de Développement Durable constitue la pièce clé pour la conduite de ce projet. Il donne les orientations générales en termes d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble de la commune, mais également des orientations pour la mise en place de projets plus respectueux de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent.

Le PLU de Molières se décline en plusieurs orientations qui répondent à autant d'enjeux identifiés pour le développement de la commune :

Axe 1 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti, garants du cadre de vie

Enjeux : Préserver l'image de Molières, la qualité du site et des paysages qui assurent son identité

1-1 Conserver et préserver les richesses paysagères du territoire

- Protéger les entités naturelles structurantes du territoire et garantir la pérennité des paysages par le Maintien de la lisibilité des paysages et de l'identité rurale en préservant la diversité des sites, par la protection des perspectives visuelles.

1-2 Préserver l'authenticité du cadre de vie

- Préserver et valoriser les éléments du patrimoine bâti en favorisant sa réhabilitation dans le respect de ses qualités originelles Respecter le caractère du bourg

1-3 Préserver les équilibres et les continuités écologiques

- Protéger et prendre en compte les milieux naturels sensibles en préservant les espaces boisés et agricoles ainsi que les zones ZNIEFF

- Prendre en compte la biodiversité et les écosystèmes locaux en assurant le maintien et l'amélioration des corridors pour la faune et la flore (corridors verts et bleus)

1-4 Préserver et gérer les ressources naturelles

- Économiser les ressources naturelles en promouvant l'utilisation d'énergies renouvelables : solaire thermique, géothermie... et en favorisant la conception bioclimatique des nouvelles constructions
- Respecter le contexte environnemental en encourageant la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, en continuant la prise en compte des risques connus sur le territoire (inondation, mouvement de terrain)

Axe 2 : Organiser un développement urbain raisonné et de qualité cohérent avec le territoire communal

Enjeux : Favoriser l'accueil de nouvelles populations en respectant les fonctions des différents lieux de vie et en prenant en compte l'offre en services, équipements et habitat

2-1 Encadrer et maîtriser l'urbanisation

- Programmer une évolution démographique équilibrée assurant le renouvellement de la population et une croissance assortie de l'offre nécessaire en matière de services et d'équipements
- Initier un développement urbain plus cohérent : afin d'éviter le mitage du territoire, les actions concerneront prioritairement le bourg et son halo, les dents creuses dans les espaces déjà bâtis seront investis pour renforcer la densité, en cohérence avec la trame urbaine traditionnelle pour optimiser les réseaux
- Encourager un développement vigilant sur la qualité urbanistique, architecturale et environnementale des constructions. Cette action nécessite d'encadrer l'urbanisation dans les principaux hameaux de la commune, de prendre en compte le bâti diffus existant et permettre le changement de destination des constructions caractéristiques délaissées dans le milieu agricole, de renforcer les règles lorsque c'est nécessaire pour garantir une meilleure unité architecturale.

2-2 Affirmer la centralité du bourg pour respecter le caractère du village, conforter son image et son identité :

- Réhabiliter les logements vacants notamment en engageant une politique volontariste de rénovation du centre ancien afin de contribuer à son attractivité résidentielle
- Soutenir le développement d'activités économique
- Favoriser un développement urbain plus conséquent dans la contiguïté immédiate du bourg
- Prévoir des équipements publics pour mieux répondre au besoin et attentes légitimes des administrés

2-3 Veiller au maintien de la mixité sociale

- Diversifier l'offre en habitat en développant notamment le logement locatif dans le bourg, en veillant à une évolution maîtrisée et harmonieuse des hameaux.
- Répondre aux demandes et besoins des populations actuelles et futures en ayant une offre urbaine diversifiée et en promouvant la mixité sociale dans les projets d'habitat

2-4 Continuer à organiser le maillage du territoire pour favoriser l'accessibilité

- Intégrer les déplacements dans la vie de la commune

- Renforcer et sécuriser les liaisons entre les différents lieux de vie par le développement du réseau de voiries, la poursuite de l'accessibilité des principaux lieux de vie (commerces, services, équipements).

Axe 3 : Assurer un développement cohérent des activités économiques

Enjeux : Conforter la dynamique économique de Molières

3-1 Pérenniser l'activité agricole

- Assurer le maintien de l'activité agricole, moteur de l'économie locale et garante de l'entretien des paysages par préservation de l'unité des zones agricoles et du maintien des agriculteurs et des activités existantes

3-2 Diversifier l'activité économique locale

- Favoriser le développement du tissu économique
- Renforcer l'accueil d'entreprises

3-3 Assurer une diversité dans les activités de tourisme et de loisirs

- Soutenir le développement touristique et de loisirs
 - Conforter la base de loisirs de Malivert labellisée pavillon bleu,
 - Valoriser et développer des zones touristiques intégrées au paysage communal,
 - Valoriser les sentiers de randonnées, notamment les cheminements piétons
 - Développer l'offre en hébergement touristique (reconversion d'anciens bâtiments agricoles)
 - Développer l'offre sportive et de plein air.

5. Opération d'amélioration de l'habitat OPAH

Le territoire témoigne d'une action incitative depuis plus de 15 ans :

- Une OPAH a été lancée à l'échelle de la communauté de communes Quercy Caussadais sur la période 2004-2009 : 407 logements ont été requalifiés (occupants et bailleurs confondus) dont 1/3 à Caussade.
- Par ailleurs, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été effectué sur la période 2008-2010 à l'échelle des 3 communautés de communes qui composent le Pays.
- Une nouvelle OPAH a été lancée en juillet 2011, cette fois-ci envisagée à l'échelle de l'ensemble des 49 communes du PETR du Pays Midi-Quercy.

La conduite d'un tel dispositif (de l'étude pré-opérationnelle à l'animation) à l'échelle d'un Pays était relativement peu fréquente et de ce fait ambitieuse, bien que le PETR porte des politiques sur l'habitat depuis 2006. Ce fût d'ailleurs, la première expérience de ce type dans le département. Aujourd'hui, dans le Tarn, le Pays voisin de l'Albigeois et des Bastides a fait de même. L'OPAH a ainsi permis d'assurer une cohérence d'interventions des différents partenaires de l'habitat et du social.

Lancement d'une nouvelle OPAH

Les OPAH se sont succédées et ont permis la réhabilitation de nombreux logements, mais les difficultés recensées notamment à Caussade sont encore prégnantes, avec un taux de vacance élevé, une paupérisation de la population, un affaiblissement de la fonction commerciale, du bâti dégradé ou insalubre très présent sur certains îlots, sans compter l'état de précarité énergétique inhérente à cet état de fait.

Ainsi, bien que les actions des OPAH successives aient porté leurs objectifs à des résultats probants, le recentrage sur les périmètres ciblés dans le cadre d'une OPAH pourrait permettre d'atteindre un objectif qui réponde aux besoins d'interventions sur des secteurs particulièrement difficiles à traiter par la déficience des propriétaires à maintenir leurs immeubles occupés et en bon état, par l'abandon des bâtiments commerciaux ou à usage de dépôts et les parcelles en friches difficilement accessibles. La vétusté des logements est souvent un facteur important de la vacance.

Plateforme locale de réhabilitation thermique de l'habitat privé

Afin de prolonger son action de réhabilitation énergétique des logements auprès des ménages dont les plafonds de ressources sont au-dessus de ceux fixés par l'ANAH ou ne répondant tout simplement pas aux critères de l'OPAH, le PETR du Pays a répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME pour la mise en place d'une plateforme locale de réhabilitation thermique de l'habitat privé. Sélectionné parmi 3 autres territoires, le PETR a mis en place depuis fin 2015, cette plateforme avec pour principale action, le conseil individualisé des habitants pour la rénovation thermique des logements.

Une action spécifique est portée également par la Maison de l'Emploi en faveur des entreprises du bâtiment notamment afin de les accompagner à devenir Reconnu Garant de l'Environnement. Après 2,5 ans d'activité, la plateforme par les actions de sensibilisation, d'information mises en place et par le service du conseiller énergétique apporté, a prouvé son efficacité et sa complémentarité avec l'OPAH. On dénombre par an 160 visites à domicile, 130 évaluations énergétiques et 150 rénovations énergétiques réalisées.

6. Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy (PLIE 2018-2020)

Le Plan Local d'Insertion Emploi (PLIE) du Pays Midi-Quercy a été prolongé pour 3 ans (2018-2020). Le Protocole d'accord du PLIE a été officiellement signé le 5 février 2018 à la Maison de l'emploi Midi-Quercy à Caussade. Le PETR coordonne le PLIE, avec le Conseil Départemental 82 et les services de l'Etat. Depuis 2006, sur la base d'un diagnostic territorial identifiant les publics les plus éloignés de l'emploi, **le dispositif « Plan Local Insertion Emploi » accompagne, chaque année, environ 300 habitants du territoire Midi Quercy. En affichant en moyenne presque 40 % de sorties positives sur la période 2015-2017, c'est-à-dire de sorties en emploi durable ou avec l'obtention d'une formation qualifiante, le PLIE du Pays Midi Quercy se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale des résultats obtenus par les PLIE de la Région Occitanie.**

L'accompagnement socio-professionnel proposé aux participants du PLIE présente une plus-value pour ce dispositif.

Pour rappel, le PLIE a deux fonctions centrales :

- d'organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement social, expérience de travail, formation et en fin de parcours, une aide renforcée pour la recherche d'un emploi,
- de favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent, de contribuer à la création d'activités sur le territoire

Les publics prioritaires du dispositif PLIE du Pays Midi-Quercy sont des jeunes sans emploi avec un niveau inférieur au niveau 5, suivis par la Mission Locale, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les demandeurs d'emploi de longue durée et les femmes en recherche d'emploi. Les publics orientés vers le PLIE doivent adhérer à l'accompagnement proposé et aux actions d'insertion professionnelle initiées par le PLIE sur le territoire.

7. Autres démarches territoriales à proximité

Grands Sites Occitanie (GSO)

En matière de tourisme, deux Grands Sites Occitanie (GSO) concernent le territoire Pays Midi-Quercy :

- Le GSO « Cordes/Ciel et les cités médiévales », qui intègre la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron (CC QVA) avec Bruniquel en cœur emblématique.
- Le GSO « Bastides et Gorges de l'Aveyron », qui intègre la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (CC QRG) avec Caylus et St-Antonin-Noble-Val en cœurs emblématiques.

Programme Massif Central

D'autre part le périmètre de la CC QRG est concerné par le programme Massif Central (Convention de Massif et programme opérationnel FEDER Interrégional) et bénéficie à ce titre de soutiens FEDER, Etat, Région et Département en faveur de :

- la politique d'accueil mise en œuvre par la CC QRG depuis 2011 (3ème appel à projet 2015-2018 en cours).
- du Pôle de Pleine nature Massif Central » pour le secteur des Gorges de l'Aveyron (2015-2020), déposé par le PETR Pays Midi-Quercy et sélectionné en 2015 : structuration et diversification de l'offre de pleine nature dans un environnement préservé des Gorges de l'Aveyron (exemples de projets soutenus : Parcours accrobranche ; relais d'itinérance douce ; faisabilité d'une Via Ferrata ...).

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (2018-2023)

La loi NOTRe du 7 août 2015 (art. 98) modifie l'article 26 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et prévoit l'élaboration conjointe par le Préfet et le Président du département d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ce schéma définit pour 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du département et une liste des services publics existants, leur localisation et les modalités d'accès.

Préalablement à ce schéma, un diagnostic du territoire a été réalisé permettant d'élaborer une stratégie déclinée en 22 actions autour de 5 axes prioritaires listés ci-dessous :

- agir contre la désertification médicale,
- accompagner les usagers dans l'utilisation d'Internet
- développer et promouvoir la mutualisation des services au public
- faciliter les déplacements des personnes peu mobiles
- maintenir une vie commerciale locale

Après consultation des EPCI, du Conseil Régional et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et approbation par le conseil départemental, le schéma a fait l'objet d'un arrêté pris par le préfet du Tarn et Garonne en date du 18 décembre 2017.

Schéma départemental d'aménagement numérique

Ce schéma est en cours de mise en œuvre après l'approbation à l'unanimité par le Conseil Syndical de Tarn et Garonne Numérique du programme opérationnel départemental le 20 juin 2016. Deux phases de travaux ont été arrêtées : la montée en débit ADSL en 2017 et la fibre optique pour tous (déploiement 2018/2022). La mise en œuvre de la plateforme France Mobile devrait permettre d'améliorer la couverture du territoire sur le volet de la téléphonie mobile.

Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

En 2016, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a lancé un appel à projets national du Programme national pour l'alimentation (PNA) en partenariat avec l'ADEME. L'objectif est de soutenir des projets qui répondent aux ambitions de la politique publique de l'alimentation : encourager les initiatives relatives aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation en s'appuyant sur un partenariat avec les collectivités territoriales, le monde associatif, les organismes institutionnels et les acteurs privés. Sont recherchés en priorité des projets fédérateurs, reproductibles ou exemplaires en cohérence avec les quatre priorités de la politique publique de l'alimentation : la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Afin d'encourager l'atteinte des objectifs gouvernementaux annoncés lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016, **l'accent sera plus particulièrement mis sur l'émergence et la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Les PAT permettent de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour développer l'agriculture locale et promouvoir une alimentation de qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet de développement durable de territoire (2015-2020), le PETR a souhaité investir cette thématique importante sur son territoire qui est l'alimentation. Après avoir candidaté et sélectionné à l'appel à projet PNA 2016 et lancé une étude de préfiguration associant tous les acteurs de l'alimentation en collaboration avec l'association de développement rural du Pays Midi-Quercy, le PAT a été labellisé par le Ministère en 2017. Le PETR a ainsi pu conventionner avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Occitanie) pour expérimenter la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire.

Les projets viseront à améliorer les impacts économiques, sociaux, nutritionnels de l'alimentation, sans oublier l'aspect environnemental qui reste important et sera financé dans le cadre d'une enveloppe apportée par l'ADEME.

7/ Moyens techniques envisagés pour l'élaboration du Projet Bourg Centre

Un chargé de mission rénovation urbaine a été recruté le 18 juin 2018 pour l'élaboration et la mise en œuvre du Projet de valorisation et de développement sur toute la durée du contrat bourg centre. Ses services seront mutualisés au niveau de l'intercommunalité avec les autres bourgs centres de Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville, Septfonds.

Pour réaliser des économies d'échelle sur la réalisation des prestations intellectuelles et avoir une approche globale et transversale, les élus ont en effet décidé dans le cadre d'une entente, de mutualiser d'une part le financement de l'ingénierie et les frais liés au poste du chargé de mission rénovation urbaine, d'autre part les études et actions pour la définition et la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation des bourgs centres.

La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des bourgs centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats bourgs centres Occitanie.

Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire en veillant à l'articulation des différents volets des projets : urbanisme, espaces publics, habitat social, habitat privé, mobilité... il devra également veiller à l'articulation des volets économie, tourisme, culture ...

Le chargé de mission rénovation urbaine assurera l'animation territoriale et coordonnera les comités techniques (COTECH) et les comités de pilotage (COPIL). Le chargé de mission assurera le pilotage de l'opération et le suivi de la mission pour le compte des 6 bourgs centres désignés ci-dessus. En étroite collaboration avec les services de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, il aura pour mission d'aider à la mise en œuvre de l'ensemble des opérations d'aménagement.

8/ Le suivi et le pilotage de la phase d'élaboration du Projet

1- Le comité de pilotage : COPIL

Un comité de pilotage sera créé. Il associera les signataires du présent contrat.

Il aura pour mission de :

- mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial du PETR du Pays Midi Quercy.
- s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Le COPIL sera chargé de valider les grandes orientations des opérations dans son ensemble ou de définir éventuellement les inflexions stratégiques à apporter. Il permettra la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Cette instance de validation de la stratégie permettra une vision globale des projets en favorisant l'articulation entre les différents bourgs centres.

Le COPIL stratégique sera placé sous la coprésidence de la Région, de la commune de Molières et de la communauté de communes Quercy Caussadais.

Le comité de pilotage est composé des représentants des partenaires suivants :

- Les bourgs centres
- La Région Occitanie
- Le Département de Tarn et Garonne
- La Préfecture du Tarn et Garonne
- Le PETR du Pays Midi Quercy

D'autres partenaires et organismes régionaux et départementaux susceptibles d'apporter leur concours à la définition du Projet pourront également être associés en fonction des projets. L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation seront assurés par le chargé de mission rénovation urbaine.

2- Le comité technique : COTECH

Pour assurer la mise en œuvre des projets sur les différentes thématiques, plusieurs comités techniques de suivi seront mis en œuvre.

Ces comités techniques permettront de traiter de l'avancement du projet urbain des bourgs centres et des actions à mener.

Ils ont pour fonction d'assurer la préparation technique du comité de pilotage stratégique en disposant de l'approche transversale nécessaire. Son rôle est particulièrement important pour analyser les propositions et de coordonner la phase de mise au point des actions.

Certains de ces COTECH pourront traiter d'une seule thématique notamment dans le cadre du suivi de l'OPAH, d'autres devront au contraire permettre l'articulation et l'échange entre les différents volets d'action, comme l'habitat, l'aménagement urbain, le patrimoine, l'urbanisme, le tourisme, etc... en associant l'ensemble des partenaires.

Ces COTECH auront pour fonction de permettre l'interaction entre les partenaires concernés par les différents volets, et constitueront ainsi des "revues de projets" de niveau technique et opérationnel.

Ces comités techniques permettront de relever les points de blocage et les avancées afin d'évaluer l'avancement du projet de territoire et déterminer les actions complémentaires à mener.

Le Comité technique de coordination se composera à minima :

- de représentants du Conseil Départemental, du Conseil Régional
- de représentants de l'État et de l'ANAH,

- d'un ou plusieurs représentants des bourgs centres et de la Communauté de communes
- du chargé de mission rénovation urbaine,
- et toute autre personne ayant un intérêt à être consultée comme les bureaux d'études intervenants le cas échéant, des intervenants sur le thème du patrimoine, sur l'aménagement urbain, sur le développement économique (Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre d'agriculture, chambre des métiers....).

3- Contributions des différents acteurs à l'animation du dispositif

Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Caussade et de Monteils et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par les Communes de Caussade et de Monteils et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018-2021, avec le PETR du Pays Midi- Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial.

Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par les communes de Caussade et de Montels, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services au public). Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderie.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitant insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immobiliers.

Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient également l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits.

Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garants d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1 du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre de la politique des bourgs centres :

Pour rappel ses compétences obligatoires sont :

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
 - Acquisition, gestion, cession de réserves foncières pour la réalisation des compétences relevant de la Communauté de Communes,
 - Élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes et suivi dans le cadre des procédures de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
 - Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes du Quercy Caussadais,
 - Étude, mise en place et gestion de Système d'information Géographique
 - Schéma de cohérence territoriale
 - Aménagement numérique de l'espace d'intérêt communautaire :

Dans le cadre des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes du Quercy Caussadais exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :

- L'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
 - L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
 - La mise des infrastructures ou réseaux à disposition des opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
 - L'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.
-
- **Développement économique**
 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17.
 - Étude, création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Études, actions, réalisations relatives à la promotion du territoire intercommunal,
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme chargés de l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, la coordination des divers partenaires du développement touristique local

▪ **Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie**

- Etude, mise en œuvre et suivi des politiques intercommunales relatives à l'habitat : Plan local de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer, excepté les opérations d'aménagement de villages, les lotissements, et toute opération de création de logements.
- Permis de louer

Dans le cadre d'une convention d'entente, la communauté de communes du Quercy Caussadais participera pour le financement des dépenses liées au chargé de mission rénovation urbaine qui a été recruté le 18/06/2018 par la Commune de Caussade. Les dépenses liées à l'ingénierie seront également mutualisées avec les autres communes candidates à la politique régionale bourg centre : Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds.

La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des Bourgs-Centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats Bourgs-Centres Occitanie.

Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire et dans la conduite des études spécifiques liées aux projets urbains des Bourgs-Centres dont les coûts pourraient être mutualisés au niveau de l'entente.

Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy)
- de la mission d'animation et suivi d'OPAH qu'il exerce pour le compte des EPCI,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité,
- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Caussadais.

Contributions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Contributions de l'Etat

Pour répondre et soutenir la démarche de valorisation et de développement des bourgs centres, les services de l'Etat pourront accompagner les élus dans leurs réflexions :

- en participant notamment aux Comités de Pilotage et Comités techniques, en accompagnant la concertation locale et en aidant à la sensibilisation de la population selon les thématiques et projets qui seront abordés dans les différents bourgs centres : création de nouvelles zones de stationnement, réalisation de cheminements piétons adaptés, création de nouveaux espaces publics, adaptation du bâti pour une meilleure habitabilité ;
- en apportant une expertise détaillée dans le cadre de l'étude du bâti ancien en abordant la question des économies d'énergie ou la question du traitement de la façade ;
- en apportant un conseil sur l'aménagement des entrées de ville et villages et l'intégration des zones d'activités et d'habitat aux abords du site.

L'ANAH peut apporter une contribution financière pour les prestations d'ingénierie liées à la mise en œuvre d'une OPAH ou OPAH-RU (études et suivi-animation).

Contribution de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO)

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

4- Modification du contrat bourg centre

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi à chaque année et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre du dispositif. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions des bourgs centres. En outre, en cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage se réunira pour débattre et proposer des modifications du contrat.

9/ Communication et concertation

Des outils de communication et de sensibilisation seront déployés dans la presse ou sur le site internet de la commune pour informer et porter à la connaissance du plus grand nombre l'actualité de la commune. Dans la conception de ces supports de communication grand public portant sur l'opération de valorisation et de développement des bourgs centres, la ville de Molières s'engage à faire apparaître le logo type de la Région et ceux de tous les partenaires financiers : sur les dépliants, plaquettes, site internet, communiqué, dossier de presse...

Enfin, en ce qui concerne la concertation, la municipalité sera attentive aux attentes des associations.

La municipalité pourra s'appuyer sur le PETR qui a une culture du pilotage multi partenarial du projet de territoire associant également la société civile avec la création depuis l'origine de la démarche Pays d'un Conseil de Développement Territorial.

DONNEES DE CADRAGE SUR LA DEMOGRAPHIE :

Tranche d'âge	2014		2009-2014
	Effectif	Part (%)	Taux d'évolution
moins de 14 ans	172	14,10 %	-7,38 %
de 15 à 29 ans	145	11,93 %	12,33 %
de 30 à 44 ans	182	14,96 %	-13,99 %
de 45 à 59 ans	252	20,68 %	22,00 %
de 60 à 74 ans	243	19,95 %	8,55 %
plus de 75 ans	224	18,38 %	29,29 %

Source : INSEE recensement de la population

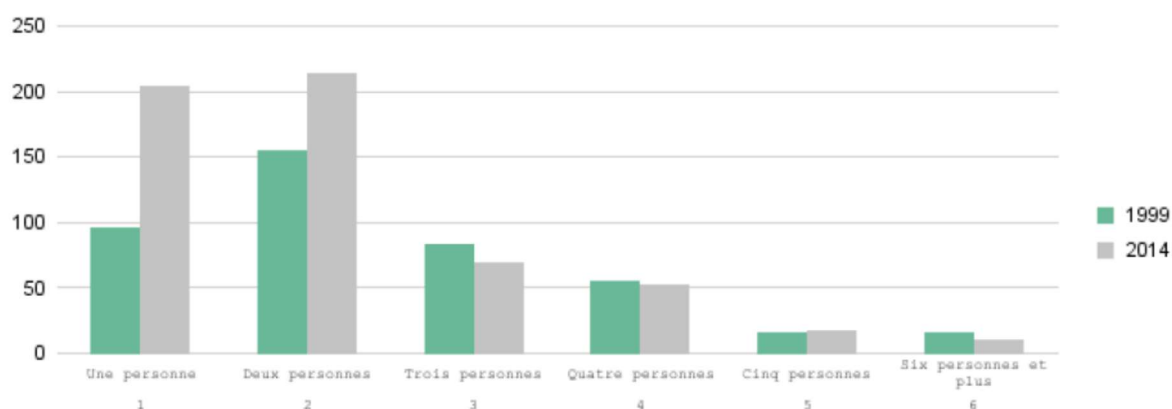
Ménages	2009	2014	Taux d'évolution annuel moyen
Nombre de ménages	509	563	2,03 %
Population des ménages	1 123	1 188	1,13 %
Taille moyenne des ménages	2,21	2,11	-0,89 %

Source : INSEE recensement de la population

> Nombre de ménages par taille

Catégories	Molières (82)	%	Tarn-et-Garonne	%
Une personne	203	36,1%	33 347	31,1%
Deux personnes	214	38,0%	37 896	35,3%
Trois personnes	68	12,1%	16 305	15,2%
Quatre personnes	52	9,2%	13 539	12,6%
Cinq personnes	16	2,8%	4 455	4,1%
Six personnes et plus	10	1,8%	1 846	1,7%
Total	563	100%	107 388	100%

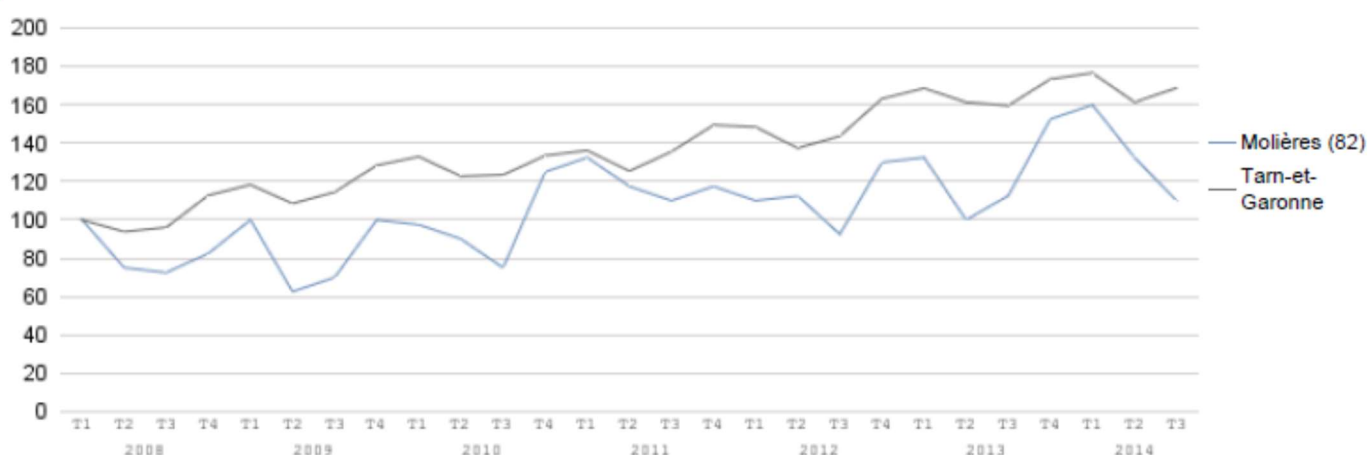
INSEE Recensement de la population 2014

> Evolution des ménages par taille

INSEE : Recensements de la population de 1999 à 2014

DONNEES DE CADRAGE SUR L'ECONOMIE :

> Evolution du nombre de demandeur d'emploi de catégorie A (base 100 au 1er trimestre 2008)



DIRECCTE Midi-Pyrénées / Pôle emploi - Marché du Travail

Emploi	2009	2014
Nombre d'emplois dans la zone	266	277
Actifs ayant un emploi	405	431
Indicateur de concentration	65,78	64,17
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus (en %)	48,75 %	50,89 %

Source : INSEE recensement de la population

	2015	2010
Nombre de chômeurs	86	61
Taux de chômage en %	17,1	13,0
Taux de chômage des hommes en %	16,6	12,2
Taux de chômage des femmes en %	17,8	14,1

Part des femmes parmi les chômeurs en %	47,6	47,6
---	------	------

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015

> Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par lieu de travail en 2014

Nombre d'actifs au lieu de travail	Molières (82)	%	Tarn-et-Garonne	%
Commune de résidence	167	38,7%	41 718	42,7%
Autre commune du département de résidence	224	51,9%	36 944	37,8%
Autre département de la région de résidence	31	7,2%	15 587	16,0%
Autre région en France métropolitaine	10	2,3%	3 375	3,5%
Autres (Dom, Tom, étranger)	0	—	94	0,1%

INSEE - Recensement de la population 2014

INSEE : Recensement de la population 2014

Catégories	Molières (82)	%	Evolution annuelle moyenne 1999-2014	Tarn-et-Garonne	%
Agriculteurs, exploitants	42	4%	-5,6%	4 044	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	42	4%	+0,3%	8 939	4%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	26	3%	+1,8%	11 267	5%
Professions intermédiaires	89	9%	+4,8%	25 503	12%
Employés	208	20%	+5,9%	34 636	17%
Ouvriers	120	12%	+0,2%	28 306	14%
Retraités	379	37%	+0,9%	63 181	31%
Autres sans activité professionnelle	115	11%	-2,9%	29 081	14%
Total	1 021	100%	+0,8%	204 957	100%

Secteurs d'activité	Inscriptions d'établissements				Evolution sur 1 an	Cessions			Evolution sur 1 an
	Créations	Reprises	Transferts	Total		Cessions *	Transferts	Total	
Construction					-100,0%	1		1	+0,0%
Commerce					-100,0%	1		1	+0,0%
Services	2		1	3	+50,0%				-100,0%
Total	2		1	3	-25,0%	2		2	-50,0%

Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées

Ménages sous le seuil de pauvreté	2007	2015
Nombre	141	140
Part des ménages (%)	29,31 %	25,83 %
Evolution	-0,71 %	

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

PO éligibles aux aides de l'Anah	Nombre en 2015	Part des PO (%)
PO éligibles aux aides de l'Anah	205	54,52 %
dont ménages de plus de 60 ans	138	Part des PO éli 67,32 %

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

> Etablissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés au 31 décembre 2017

	Raison sociale ou enseigne	Activité	Tranche d'effectif
1	STE MISPOUILLE HYDRAULIQUE	4661Z - Commerce de gros (commerce interentreprises)	10 à 19
2	STE 123 PAIE ON LINE	6202A - Conseil en systèmes et logiciels informatiques	10 à 19

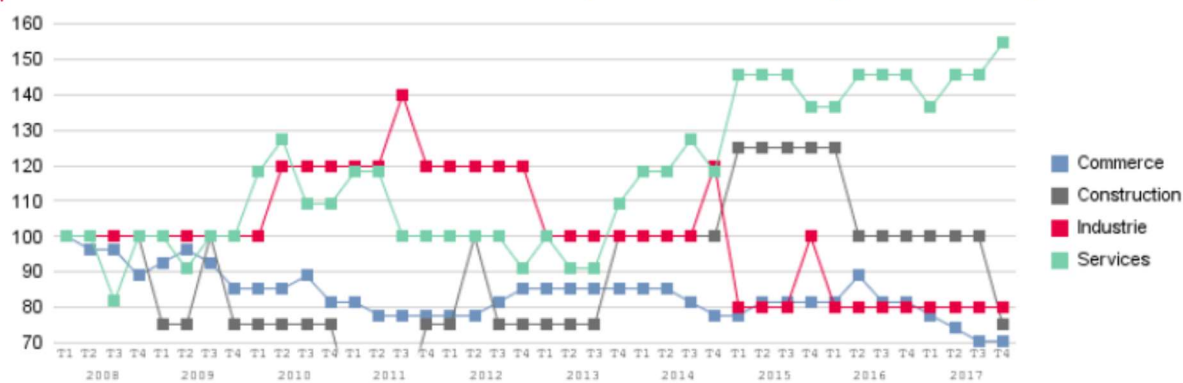
Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées

> Evolution et répartition des établissements et des salariés par secteurs

	Etablissements	%	Evolution sur 1 an	Evol annuelle moy. sur 3 ans		Salariés	%	Evolution sur 1 an	Evol annuelle moy. sur 3 ans
Industrie	4	9%	0,0%	-12,6%	Industrie	0	0%	#DIV/0	#DIV/0
Construction	3	7%	-25,0%	-9,1%	Construction	1	2%	-66,7%	-37,0%
Commerce	19	44%	-13,6%	-3,3%	Commerce	29	57%	0,0%	-2,2%
Services	17	40%	6,3%	9,4%	Services	21	41%	0,0%	5,3%
Total	43	100%	-6,5%	-0,8%	Total	51	100%	-3,8%	-1,3%

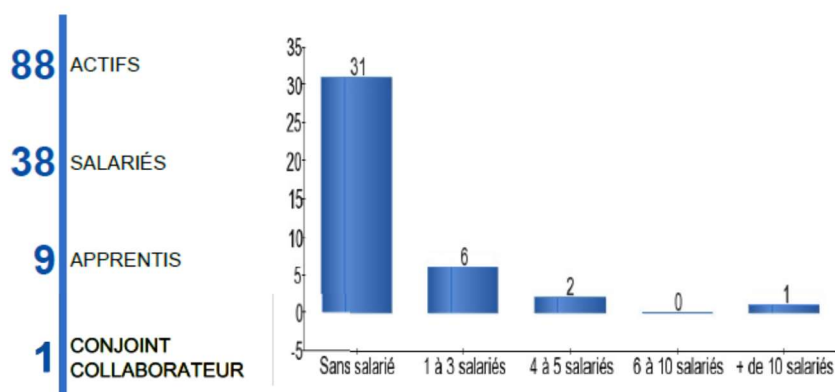
Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées - Nomenclature sectorielle CCI

> Evolution du nombre d'établissements inscrits au RCS depuis le 1er trimestre 2008 (base 100 au 1T2008)



Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées

EMPLOIS ET ACTIFS DE L'ARTISANAT



DONNEES DE CADRAGE SUR L'HABITAT

Catégories et types de logements

	2015	%	2010	%
Ensemble	721	100,0	664	100,0
Résidences principales	549	76,2	521	78,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	83	11,5	78	11,8
Logements vacants	89	12,4	64	9,7
<i>Maisons</i>	<i>645</i>	<i>89,5</i>	<i>612</i>	<i>92,2</i>
<i>Appartements</i>	<i>74</i>	<i>10,2</i>	<i>52</i>	<i>7,8</i>

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2015				2010	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	549	100,0	1 165	21,6	521	100,0
Propriétaire	391	71,2	850	27,3	382	73,2
Locataire	143	26,0	291	6,9	126	24,2
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>16</i>	<i>3,0</i>	<i>38</i>	<i>4,7</i>	<i>10</i>	<i>1,9</i>
Logé gratuitement	15	2,8	25	15,0	14	2,6

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale	Nombre de ménages 2014	Part des ménages (%)
Ensemble	560	100%
Depuis moins de 2 ans	60	10,78 %
De 2 à 4 ans	92	16,36 %
De 5 à 9 ans	85	15,24 %
10 ans ou plus	323	57,62 %

Source : INSEE recensement de la population

Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%	2010	%
Ensemble	549	100,0	521	100,0
1 pièce	12	2,2	3	0,6
2 pièces	32	5,8	25	4,8
3 pièces	95	17,3	95	18,2
4 pièces	162	29,6	158	30,4
5 pièces ou plus	248	45,2	240	46,0

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Année	Nombre de permis	Surface en m²
2004	5	11163
2005	8	17068
2006	23	43970
2007	14	29564
2008	3	2014
2009	2	5557
2010	3	348
2011	4	2880
2012	3	5342
2013	2	5300
2014	1	2076
2015	0	0
Total	68	53081

source : Urbactis

Le parc de logements HLM

Nombre de pièces	Nombre en 2016	Part du parc (%)
Ensemble	19	100%
1 pièce	0	0,00 %
2 pièces	1	5,26 %
3 pièces	11	57,89 %
4 pièces	5	26,32 %
5 pièces ou plus	2	10,53 %

Source : RPI S MFDDTI SocS (hors logements non conventionnés des SFM)

Le parc locatif social en location*	2011	2016
Nb de log loc sociaux en location	14	15
Taux en individuel	100,00 %	66,67 %
Taux de vacance	0,00 %	6,67 %
Taux de vacance de plus de 3 mois	0,00 %	6,67 %
Taux de mobilité	14,29 %	13,33 %
Taux pour 1000 habitants	12	13

Source : RPLS MEDDTL SoeS (hors logements non conventionnés des SEM)

Le parc de logements HLM

Période de construction	Nombre en 2016	Part (%)
Avant 1950	0	0,00 %
Entre 1950 et 1969	0	0,00 %
Entre 1970 et 1989	7	36,84 %
Entre 1990 et 1999	5	26,32 %
Entre 2000 et 2009	5	26,32 %
Depuis 2010	2	10,53 %

Source : RPLS MEDDTL SoeS (hors logements non conventionnés des SEM)

Résidences principales de qualité 'médiocre'

Résidences principales de catégories 7 et 8	Nombre en 2015	Part des RP (%)
RP privées de catégorie 7 et 8	25	4,55 %
dont ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté	11	Part des RP 44,00 %

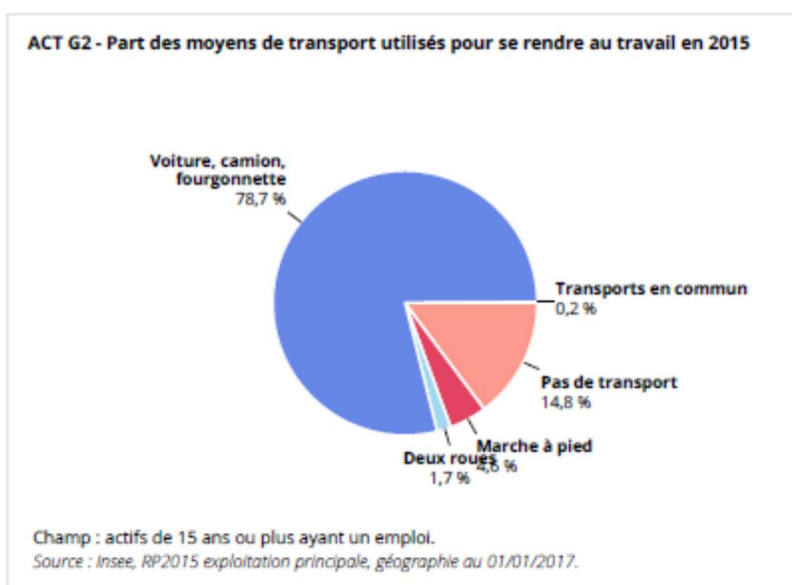
Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

DONNEES DE CADRAGE SUR LA MOBILITE

Équipement automobile des ménages

	2015	%	2010	%
Ensemble	549	100,0	521	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	425	77,3	384	73,6
Au moins une voiture	490	89,2	471	90,3
1 voiture	252	45,9	277	53,1
2 voitures ou plus	238	43,3	194	37,2

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales..



> Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par lieu de travail en 2014

Nombre d'actifs au lieu de travail	Molières (82)	%	Tarn-et-Garonne	%
Commune de résidence	167	38,7%	41 718	42,7%
Autre commune du département de résidence	224	51,9%	36 944	37,8%
Autre département de la région de résidence	31	7,2%	15 587	16,0%
Autre région en France métropolitaine	10	2,3%	3 375	3,5%
Autres (Dom, Tom, étranger)	0	—	94	0,1%

INSEE - Recensement de la population 2014